



SOMBREFFE

Bimestriel officiel d'informations communales

N°159 - Mars 2021

*Le printemps arrive ! Profitons du renouveau de la nature
et de la saison qui annonce des jours meilleurs !*

**CHASSIS - PORTES - VOILETS
VERANDAS - PERGOLAS - PVC - BOIS - ALU**

35 ans
Au service de la qualité depuis 1986

Ets DELFOSSE
www.chassis-delfosse.be

Au service de la qualité en toute confiance...

Rue Lucien Ponlot, 45 - 5140 LIGNY
☎ **071 88 60 00** 📠 071 88 62 63

VISITEZ NOTRE SHOWROOM

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!

071/740 137
info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseillère en communication,

Marielle MOSSIAT

se fera un plaisir de vous rencontrer.

Prenez contact avec elle
au 0498/883 895

 **CARPENTIER JARDINS**

Rue de Boignée, 1
5140 Tongrinne

Création et entretien, plantation, taille, élagage,
abattage, tonte, pavage, pose de clôture...

Devis gratuit

071/88.96.38
0496/48.39.60

carpentierjardins@hotmail.com
www.carpentierjardins.be



infi-coulon
Coulon Gérald

Soins infirmiers à domicile
de qualité, prestés 7j/7

Prise de sang, Sombreffe et entités

0494 620 984

coulon_gerald@hotmail.com
www.infi-coulon.be

CTCréation Entreprise de pavage

- Klinkers
- Parking
- Terrassement
- Soutènement

GSM: 0476.21.84.66
www.ct-creation.be

 Find us on facebook. CT Création

Regifo
Edition

Votre pub ici?
CONTACTEZ-NOUS AU 071/740137

info@regifo.be - www.regifo.be

SARIS
LEADING IN TRAILERS

DEPUIS 1976

REMORQUES SARIS

L'OASIS DES LOISIRS
SPÉCIALISTE DES REMORQUES SARIS

Chaussée de Gembloux 69
5140 Tongrinne (Sombreffe)
Tél. 071 88 99 15
oasisloisirstongrinne@skynet.be

Édito



Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Nous voilà en mars 2021 !

Dans quelques jours, avec le retour du printemps, ce sont des jours rayonnants et ensoleillés qui nous attendent ! Grâce à la vaccination, nous devrions retrouver nos libertés individuelles, nos rythmes de vie, nos contacts sociaux et familiaux, nos festivités et nos passions de vie qui nous ont tant manqué !

Ce bulletin communal prend, lui aussi, des airs de printemps !

L'année a commencé en fanfare avec le vote d'un budget à l'équilibre à l'exercice propre et présentant un boni global de 890.000 € ! Malgré cette amélioration du boni global, vos élus sont bien conscients de la fragilité des prévisions budgétaires pour l'année 2021 dans un climat tendu sur le plan financier.

Comme les bourgeons qui fleurissent sur les arbres fruitiers, ce budget annonce de nombreux investissements qui viennent d'être lancés par le Conseil communal du 2 mars dernier. Parmi ceux-ci, je retiendrai l'aménagement du quartier de l'Eglise de Boignée (419.870 €), la réfection de la toiture du Centre communal de Ligny (401.937 €), la réfection de la Rue de Wavre (266.000 €), les travaux d'aménagement et de liaison en mobilité douce Ligny-Fleurus (220.572 €), la végétalisation du cimetière de Sombreffe (20.000 €), la création de trottoirs (167.000 €) ou encore les travaux de réfection de nos voiries communales (200.000 €).

A l'occasion d'une (visio)conférence de presse organisée en janvier dernier, le Bourgmestre, le Président du CPAS et vos quatre Echevins ont fait le point sur une série de dossiers de l'année 2021. Leurs interventions vous permettront de comprendre les enjeux financiers, les projets d'investissements en travaux, mobilité, égouttage et énergie, le soutien aux accueillantes, les remerciements adressés aux couturières bénévoles, la confirmation - une fois de plus - de la totale transparence et du respect, en tout point, des procédures légales dans l'octroi du permis du poulailler de Ligny et le lancement avec succès de l'association des commerçants de Sombreffe.

Parmi les derniers points de gestion qui méritent votre attention, j'ai la joie de vous annoncer que le Conseil communal a voté la création d'une ASBL communale pour poursuivre les activités de l'ASBL Samaravia, qui voit son avenir et son objet social ainsi pérennisés.

Pour terminer cet édit, j'aurai une pensée émue pour un grand serviteur de la commune qui, entré comme jeune policier communal, a été arraché à la vie bien trop tôt. L'Inspecteur principal Alain Soudant, habitant avec sa famille à Ligny, chef-poste du quartier de police de Sombreffe, était unanimement reconnu pour ses qualités humaines et professionnelles. Il était le conseiller privilégié du Bourgmestre et de nos services communaux pour les matières d'ordre public et pour toutes nos manifestations publiques. A son épouse et sa famille, nous présentons nos pensées très émues. « Merci pour tout et bon vent Alain ! »

A toutes et tous, je vous souhaite un excellent printemps !

Vive le retour de la lumière et des beaux jours !

Étienne BERTRAND, Votre Bourgmestre

Vu l'obligation des mesures de distanciation sociale, les permanences PHYSIQUES du Bourgmestre sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Cependant, il est toujours possible de lui écrire par mail ou par courrier, ou de vous adresser à sa secrétaire Madame CHARUE au n° de tél. 071/827.427, ou par email à l'adresse ingrid.charue@sombreffe.be pour lui soumettre tout problème de gestion communale.



Sommaire

03 / Éditorial

04 / Le Conseil communal

06 / Actualités communales

18 / La zone de police Samson

19 / Informations aux citoyens

19 / Les services communaux

20 / Service Affaires générales

21 / Service Population état civil

22 / Service Cohésion sociale

25 / Service Cadre de vie

26 / Le CPAS

27 / Nos enfants

28 / L'avis des groupes politiques

30 / Expressions citoyennes

31 / La vie des associations

34 / Agenda des activités

Tout habitant de la Commune peut recevoir, sur simple demande à l'Administration communale, les dates des réunions du Conseil communal, ainsi qu'une copie de l'ordre du jour.

Le P.V. approuvé des séances est également téléchargeable sur www.sombreffe.be.

Plus d'infos : Service Affaires générales - Ingrid CHARUE - 071/82.74.27 - ingrid.charue@sombreffe.be



Le Conseil communal du 27 octobre 2020 a décidé :

- De donner un avis favorable :
 - o à la modification budgétaire n°1 de 2020 et au budget 2021 du Synode de l'Eglise protestante de Gembloux ;
 - o au budget 2021 des Fabriques d'Eglise Notre-Dame à Tongrinne, Saint Lambert à Boignée et Saint Lambert à Ligny ;
 - o à la modification budgétaire n° 1 et au budget 2021 de de la Fabrique d'Eglise Notre-Dame de Mont à Sombreffe.
- D'approuver les comptes du **C.P.A.S.** pour l'exercice 2019, ainsi que la modification budgétaire n°1 du service ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2020.
- D'approuver le principe **de l'engagement d'une procédure « in house »** pour :
 - o l'étude du programme prioritaire des travaux à l'école communale de Ligny ;
 - o l'assistance à maîtrise d'ouvrage du réaménagement spatial de la Maison communale.
- De répondre positivement à l'utilisation de l'outil FixMyStreet.
- De passer un marché de travaux par procédure ouverte, estimé à 568.700 € TVAC, pour la réalisation des **entretiens de voiries 2020** sur l'entité.
- De donner son accord **sur l'acquisition de deux parcelles boisées** (cadastrées 4ème division section A n°16a et 17n) contiguës au bois des Mazuys à Sambreville, de contenances respectives de 3 ha, 46 ares, 85 centiares et de 5 ares, 34 centiares, au montant de 42.000 €.
- D'accepter la vente, sous conditions, de deux lots de terre de type «Limon sableux» d'une contenance de 2.000 m³ et de 500 m³.
- De passer un marché par procédure négociée sans publication préalable :
 - o estimé à 137.800 € TVAC **pour l'aménagement intérieur de la cure de Sombreffe** ;
 - o d'un montant de 50.000,00 € TVAC pour le **pavage de l'allée centrale du cimetière de Sombreffe 4-5.**
- D'approuver l'avis de marché rectificatif pour le **remplacement du revêtement de sol au complexe sportif de Sombreffe.**
- D'accepter l'achat pour l'euro symbolique du **pont à peser de l'ancienne gare de Sombreffe.**
- De marquer son accord sur la mise à jour des **avantages sociaux** octroyés, pour l'année scolaire 2020-2021, aux élèves maternels et primaires de l'école communale.
- D'établir, pour l'exercice 2021, une **taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques** à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans la Commune au 1er janvier de l'année, donnant son nom à cet exercice (8 %).
- D'établir, pour l'exercice 2021, une **taxe additionnelle de 2.600 centimes additionnels communaux** au précompte immobilier, due à l'État par les propriétaires d'immeubles sis sur le territoire de la Commune.
- De conclure l'avenant n°1 au **contrat de mise à disposition du bâtiment sportif de Ligny.**
- D'établir, pour l'exercice 2021, une **redevance pour la location des bâtiments et des terrains communaux** de l'entité.
- De donner son accord de principe sur **l'intégration des terrains synthétique et enherbé au règlement communal** relatif à la location des locaux communaux.
- D'approuver **l'avenant n°5 à la convention établie entre la Commune de Sombreffe et l'asbl OxyJeunes**, visant la prise en charge de l'entretien (nettoyage) des locaux par l'Administration communale.
- De prendre connaissance des 4 procès-verbaux de vérification de caisse.
- D'arrêter **les comptes annuels** de l'exercice 2019 communal et **les modifications budgétaires n°1** de l'exercice 2020 communal.
- De marquer son accord de principe sur la **sortie de l'intercommunale A.I.S.B.S.** à la fin du terme ayant cours, soit le 14 mai 2023.
- De répondre aux **questions orales** de Marc LALOUX, Betty HAINAUT, Catherine KEIMEUL et Danielle HALLET, Conseillers communaux.



Le Conseil communal du 10 novembre 2020 a décidé :

- D'établir, pour l'année 2021, un taux de couverture de 96 % relatif aux coûts en matière de **déchets des ménages**.
- D'établir, pour l'exercice 2021, une **taxe communale sur la collecte, l'enlèvement, le traitement, la valorisation et la mise en centre d'enfouissement technique des déchets ménagers** et y assimilés, organisés par la Commune au moyen de conteurs munis d'une puce électronique d'identification. Cette taxe est composée d'une partie forfaitaire et d'une partie proportionnelle.
- D'établir, pour les exercices 2021 à 2025, une **redevance relative à l'inscription aux sessions de l'activité «Je cours pour ma forme»** et au recours éventuel à la garderie d'enfants durant ces sessions.
- De prendre acte du **congé de maternité de Madame Caroline ALLARD**, Conseillère de l'Action sociale et de sa demande de remplacement durant la période du 25/10/2020 au 30/01/2021.
- De prendre acte de la **désignation de Madame Véronique ROLAND**, domiciliée rue Elveau 42/C à 5140 Sombreffe, durant le congé de maternité de la conseillère de l'Action sociale Caroline ALLARD.
- De passer un marché de travaux, par procédure négociée sans publication préalable, dont l'estimation est de 100.000 € TVAC pour le **drainage du cimetière de Tongrinne**.
- De répondre aux **questions orales** de Valérie DELPORTE et de Françoise HALLEUX, Conseillères communales.



Le Conseil communal du 16 décembre 2020 a décidé :

- D'approuver la 2ème modification budgétaire de 2020 (service ordinaire et extraordinaire) et le budget 2021 du **Centre Public d'Action Sociale**.
- De ratifier la décision du Collège communal du 4 novembre 2020, relative à l'adhésion de la Commune de Sombreffe au nouvel **accord-cadre proposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**, pour l'achat de fournitures de livres et d'autres ressources (avril 2021- avril 2025) à destination des services de l'Administration, des bibliothèques publiques et des écoles communales.
- D'approuver la **convention** de collaboration **entre la Commune et l'asbl Gymsana**, avec rétroactivité au 1er janvier 2020, dans le but d'animer l'activité physique adaptée aux aînés intitulée «Gym douce-prévention des chutes», à raison d'une heure par semaine.
- D'approuver l'**adhésion** de la Commune de Sombreffe au **Groupe d'informations géographiques (GIG) asbl**, dont les solutions développées sont mises à disposition des collectivités publiques locales.
- D'approuver le cadre général d'un **système de contrôle interne** de la Commune, qui reprend un ensemble de principes, d'éléments, de processus de mise en place, de mise en œuvre et de pilotage reposant sur une certaine philosophie et culture managériale.
- D'approuver la résolution inscrite à l'ordre du jour des **Assemblées générales** d'ORES Assets et d'IGRETEC du 17 décembre 2020.
- De marquer son accord sur la fixation de la clé de répartition de la dotation communale à la **Zone de Secours « Val de Sambre »**, de fixer le montant de cette dotation à 350.344,79 € pour l'année 2021 et d'inscrire ce montant au budget communal 2021.
- D'approuver la dotation de la Commune de Sombreffe à verser à la **Zone de Police Sambreville-Sombreffe (SAMSOM)**, pour l'exercice 2021, qui s'élève à 876.091,19 €.
- De solliciter, auprès du Gouvernement wallon, l'autorisation de pouvoir disposer de **crédits provisoires** à imputer sur l'exercice comptable 2021, à concurrence d'un douzième des crédits portés au budget 2020, pour permettre l'engagement et le règlement des dépenses strictement obligatoires et indispensables, dans les limites prévues par le règlement général de la comptabilité communale.
- D'octroyer, à partir du 1er janvier 2021, une **indemnité de logement** au curé de Ligny, fixée à 650 € par mois, jusqu'à son occupation du presbytère de Sombreffe en cours de rénovation, étant donné que les communes ont l'obligation de pourvoir au logement des personnes placées à la tête des paroisses et des succursales.
- De répondre aux **questions orales** de Françoise HALLEUX et de Valérie DELPORTE, Conseillères communales.



Actualités communales

Bilan 2020 et perspectives 2021

Le 28 janvier dernier, une visioconférence a été organisée par le Collège communal, représenté par :

Etienne BERTRAND, Bourgmestre ; Pierre MAUYEN, Echevin des Travaux, du Patrimoine, de l'Environnement et de l'Energie ; Jonathan BURTAUX, Echevin en charge des Finances et de la Culture ; Béatrice PLENNEVAUX, Echevine de l'Enseignement et de la Petite enfance ; Laurette DOUMONT-HENNE, Echevine de la Cohésion sociale et Benoît VANDENSCHRIK, Echevin de l'Economie.

Le poulailler de Ligny : vision du Collège communal et du CPAS sur ce dossier

Le Collège souhaite clarifier certains éléments du dossier d'octroi du permis d'urbanisme :



1. Le projet pouvait être développé dans notre zoning industriel ?

Le Collège communal pouvait-il étudier la faisabilité de cette hypothèse ? Non pour deux raisons :

- Le Collège est tenu d'examiner la demande de permis introduite par le demandeur qui n'était pas d'installer son poulailler dans un zoning industriel.
- Encore aurait-il voulu le demander, cette hypothèse n'aurait pas pu être étudiée tout simplement parce que ce projet, comme tout autre projet agricole, ne peut pas s'installer en zone d'activité économique et doit s'installer en zone agricole. Le Collège a dû respecter la demande de l'agriculteur qui n'avait pas le choix. Cette analyse a été confirmée par notre gestionnaire des parcs du Bureau Economique de la Province en ces termes « Un tel projet s'écartere des prescriptions de l'article DII30 du CoDT relatives aux zones industrielles et ne répond manifestement pas à la typologie des entreprises installées dans le périmètre des parcs d'activité économique ! ».

2. Le Collège avait-il l'intention d'organiser une réunion publique sur le sujet ?

Aucune décision en ce sens n'a jamais été décidée par le Collège. Vous n'en retrouverez d'ailleurs aucune trace dans les PV officiels de votre Collège.

Pourquoi ?

Pour la simple raison que la ligne de conduite fixée par le Collège communal en matière d'urbanisme, pour la législature et pour tous les dossiers, est de n'organiser que les réunions publiques obligatoires de par le Code

d'aménagement du territoire et de l'urbanisme (CoDT).

3. Le premier projet a-t-il été refusé par le fonctionnaire délégué ?

Le premier permis a été délivré par le Collège communal sur avis favorable du fonctionnaire délégué et de tous les services consultés.

Concernant le deuxième projet, il n'y a pas d'avis du fonctionnaire délégué. Ce second projet a moins d'impact dans le cadre de la procédure par rapport au permis n°1, pour lequel il y avait eu un avis favorable du fonctionnaire délégué. Nous constatons qu'il n'y a eu ni recours pour contrer le projet, ni suspension pour des raisons légales du fonctionnaire délégué sur le permis délivré le 7 octobre 2020.

4. Les lois et les règlements ont-ils été respectés par la Commune ?

L'inverse serait inimaginable ! Si c'était le cas, cela signifierait que :

1. les agents communaux du service d'urbanisme, à l'origine de la présentation du dossier au Collège pour délivrance, seraient incompetents ;
2. notre Directeur général, « gardien de la légalité » des décisions prises par le Collège communal en matière d'urbanisme, ne jouerait pas son rôle de « gardien de la légalité ».

La procédure a été respectée dans son intégralité. Rappelons à cet égard, que si cela n'avait pas été le cas, le projet aurait été suspendu pour illégalité.

5. La Commune a-t-elle consulté tous les organismes requis avant la délivrance du permis ?

Concernant le projet n°1, la procédure stipule que l'obligation de consultation des différentes instances incombe aux fonctionnaires régionaux et non à la Commune. L'article 86 du décret du 11 mars 1999, relatif au permis d'environnement, prévoit que c'est le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué qui statuent sur le caractère complet et recevable de la demande.

En même temps qu'ils envoient le courrier déclarant la demande complète et recevable, le fonctionnaire technique envoie le dossier de la demande - ainsi que ces compléments éventuels - pour avis aux différentes instances désignées (article 91 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement).

6. Le deuxième projet implique-t-il le dépôt d'un permis d'urbanisme ?

Il faut bien comprendre que le projet se trouve à plus ou moins de 300 mètres des habitations ne change rien au fait qu'il faut un permis d'urbanisme, délivré pour la deuxième fois avec des conditions aussi restrictives que pour le premier projet. La différence réside en matière de permis d'exploiter qui passe de la classe 2 à la classe 3. Le projet n°2 rentrerait tout simplement dans les conditions pour un permis de classe 3 (plus de 300 mètres des premières habitations, moins de 20 000 poules, ...)

7. Le permis a-t-il été octroyé en respectant les règles d'intégration paysagère en zone agricole ?

Vu l'absence de « Guide communal d'urbanisme » sur notre Commune, aucune prescription n'est applicable sur l'intégration paysagère des bâtiments. La motivation du deuxième permis ramène suffisamment d'arguments sur la volonté du Collège d'une intégration paysagère par l'imposition des matériaux, de la hauteur des bâtiments ou d'un plan paysager.

Dans le premier projet, le titulaire du permis, au moment de l'introduction de sa demande, avait proposé deux implantations. La DGA était présente lors d'une première réunion sur le dossier et ses représentants étaient d'accord sur le choix de l'implantation n°2. En effet, le titulaire du permis avait pris la précaution de proposer une implantation visant à s'écarter le plus possible des premières habitations. La Commune a donc pris en compte les différents intérêts des citoyens.

8. Nous ré-affirmons avec la plus grande force qu'il n'y a pas eu la moindre problème de procédure ou de collusion avec le CPAS ou d'autres instances.
9. Enfin, le Collège a-t-il tenu compte des réactions des riverains qui sont intervenues lors des deux annonces de projet ?

Pour chaque question soulevée, le service communal, sur demande du Collège, a :

- a. soit vérifié les craintes olfactives, les craintes sonores, les craintes de pollution des eaux, les craintes de qualité environnementale, les craintes de réalité de filière entièrement wallonne ;

- b. soit imposé des flux de circulation pour l'exploitant.

Dans la motivation relative à l'octroi du permis tout est clairement exposé et une réponse est apportée à chaque question. Il s'agit d'une motivation ne faisant **pas moins de 17 pages**.

Les lignes politiques du budget 2021

Voir l'article intitulé « Finances communales : Budget 2021 » à la page 10 de ce bulletin.

Les grands investissements en travaux et en énergie

Les crédits d'investissements alloués au service Cadre de vie communal sont ambitieux, voire très ambitieux pour cette année et vous retrouverez ci-après les principales lignes directrices prévues en la matière.

Les voiries communales



Au niveau des voiries, 2021 sera l'année de l'attribution de travaux et de l'aboutissement de deux dossiers du **Plan d'investissement communal (PIC)** 2019-2021, grâce au soutien financier (subside) de la Wallonie qui s'élève à 415.000 €.

C'est ainsi qu'un montant de 336.000 € va être dédié à la réfection d'une partie de la rue de Wavre à Sombreffe, comprise entre son carrefour avec la chaussée de Nivelles et la chapelle de Walcourt. D'autre part, 450.000 € serviront à l'aménagement des voiries du quartier de l'église de Boignée.

Concernant l'entretien des autres voiries, 200.000 € seront utilisés à des travaux d'enduisage et de raclage ou de pose d'un nouveau revêtement hydrocarboné. Par ailleurs, 600.000 € seront investis dans un projet d'entretien de voiries qui sont encore à répertorier à ce jour.

Des budgets sont aussi prévus en frais d'étude : 60.000 € pour l'entretien de voiries et 15.000 € pour l'élaboration de fiches destinées au prochain Plan d'investissement communal 2022-2024.

La redynamisation du parc d'activité économique



Une importante redynamisation du parc d'activité économique (PAE) de Sombreffe sera menée en 2021. Ces travaux, estimés à plus de 650.000 €, seront financés à 80 % par le Bureau Economique de la Province (BEP) et à hauteur de 130.000 € par la Commune. Cette opération vise à embellir le cadre de vie des entreprises du parc, en améliorant la circulation et la sécurité - avec notamment la réfection de la rue du Château du Fay à Boignée - mais également en renforçant le réseau de télécommunication présent sur le site.

La mobilité



En matière de mobilité, des travaux d'aménagements de sécurité routière sont prévus pour un montant de 100.000 € et 167.000 € serviront à construire des trottoirs.

L'égouttage

La pose d'égouts fait partie des missions de base des communes, notamment dans le cadre de la salubrité publique. Ce domaine n'est pas laissé pour compte, bien au contraire. **Le programme d'Assistance à la Gestion des Réseaux d'Egouttage et à l'Assainissement (AGREA)** se poursuit et les moyens financiers sont inscrits dans le volet « ordinaire » du budget communal, notamment pour des travaux d'endoscopie et de curage, avec un montant prévu de 100.000 €, tout comme en 2020.

Par ailleurs, 37.000 € sont inscrits au budget pour un projet de pose d'un nouvel égouttage et 84.000 € sont alloués à la réparation des égouts.

Concernant, cette fois, la pose d'égouts le long des chaussées de Namur et de Charleroi à Tongrinne (Projet PIC 2019-2021), elle sera financée par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) à raison de plus de 200.000 €.

Les bâtiments communaux



Les mises aux normes des bâtiments communaux vont se poursuivre en 2021.

Ainsi, la chaudière du **hall technique de Boignée** sera remplacée pour la somme de 50.000 € et 10.000 € seront consacrés à la poursuite de l'aménagement interne de ce bâtiment.

Le presbytère de Sombreffe a également besoin d'être aménagé et un montant de 220.000 € y est réservé.

Pour la mise en conformité électrique et incendie dans **les églises de l'entité**, 50.000 € ont été inscrits au budget. Des frais d'études vont aussi être engagés : les uns pour étudier la stabilité des clochers et des tours des églises de Tongrinne et de Ligny ; les autres pour étudier la stabilité défailante des murs d'enceinte de l'église Boignée. Chaque église bénéficiera d'un budget de 10.000 €, soit un total de 30.000 €.

La toiture du Centre communal de Ligny va être remplacée et nécessite un crédit de 350.000 €. Il s'agit également d'un dossier issu du Plan d'investissement communal 2019-2021 (PIC).

Le patrimoine bâti

Les biens qui s'identifient aux « monuments remarquables », présentant une valeur patrimoniale dont il s'agit de ga-

rantir la pérennité, seront également mis à l'honneur cette année.

C'est ainsi que le **pont à peser de l'ancienne gare de Sombreffe** sera restauré à l'aide d'un budget de 15.000 €. Mais c'est surtout le **porche de la ferme d'En-Haut à Ligny** qui s'apprête à être restaurée pour la somme de 200.000 €.

De plus, 15.000 € seront consacrés à la **pose de panneaux informatifs** sur notre patrimoine classé.

L'énergie



Dans le domaine de l'énergie, notons comme dépense principale le remplacement de notre **éclairage public** avec un budget de 70.000 € (passage à la phase suivante).

Par ailleurs, la volonté est de remplacer petit à petit la flotte des véhicules communaux actuels par des **véhicules plus respectueux** de l'environnement. C'est ainsi qu'en 2021, l'objectif est de remplacer la très vétuste et polluante camionnette VW Caddie par un véhicule « vert ».

Les cimetières

Une autre matière sera particulièrement mise en valeur cette année et il s'agit des cimetières communaux. Environ 50.000 € vont être consacrés à la **verdurisation** de ceux-ci. Cette volonté fait suite à l'interdiction de l'emploi d'herbicides dans les espaces publics (principe de la « gestion différenciée ») et de la difficulté liée à l'entretien - enlèvement des herbes indésirables,... - mécanique ou « à la main » de grandes superficies.

Enfin, un budget de 15.000 € est réservé à l'aménagement des **ossuaires**.

L'environnement

Au niveau environnement, l'investissement sera surtout réalisé dans le cadre des actions de verdurisation et de végétalisation de nos cimetières. Néanmoins, un investissement complémentaire de 9.000 € sera consacré à l'équipement des bâtiments culturels, en vue de **préserver les espèces** animales menacées.

Les grandes lignes des crédits d'investissements sont tracées pour le service Cadre de vie communal. N'oublions pas cependant les crédits habituellement inscrits au budget communal pour veiller à la maintenance des bâtiments, des véhicules mais aussi de l'outillage.

A présent, reste à coordonner le tout pour mener à bien tous ces dossiers !

Le Programme Prioritaire des Travaux à l'école communale de Ligny

L'école communale de Ligny se prépare à recevoir un lifting et un crédit budgétaire de 400.000 € lui a été alloué. Grâce au soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'aile droite de l'école primaire de Ligny sera réaménagée. Les travaux comprendront : la réhabilitation des combles, la création d'une nouvelle cage d'escalier, de sanitaires, de nouvelles classes et d'espaces de bureau et de rangement.

Le Programme Prioritaire des Travaux (PPT) de Ligny date de 2017. Il est né d'un réel constat de vétusté du bâtiment et de manque de locaux. Que ce soit pour les réunions de direction, pour les permanences PMS, les activités de cycle ou encore pour les cours de religion, citoyenneté ou morale, la classe se double au même moment. Etant donné que les cours se donnent en parallèle, cette situation crée souvent un manque d'espaces et de places.



La Prime aux Accueillantes pour les langes jetables



Ces dernières années, la composition des langes a fortement évolué et les fabricants ont remplacé la cellulose papier par un polymère super absorbant, qui apporte davantage de confort à l'enfant. Force est de constater que cela pose un réel problème pour la qualité du compost qui contient beaucoup de plastique.

Aussi, depuis le 1er janvier 2021, les langes jetables sont interdits dans les déchets organiques.

Si l'incidence pécuniaire est de plus ou

moins courte durée pour les parents, il n'en est pas de même pour les accueillantes dont on connaît la fragilité financière.

Aussi, le Collège a proposé, en sa séance du Conseil communal du 29 janvier 2021, une **aide de 135 € par enfant accueilli chez les gardiennes autonomes ou conventionnées de l'entité ainsi qu'à la crèche privée**. Ce sont 4 enfants, équivalent temps plein, qui sont confiés aux gardiennes par jour et cette intervention concerne actuellement 47 enfants.

Nous sommes conscients qu'un enfant représente en moyenne 220 kilos de langes par an au prix de 24 cents le kilo, que les accueillantes devront sortir leur poubelle chaque semaine et que, par conséquent, cela grèvera leur budget familial d'une soixantaine d'euros par an, par enfant.

Depuis quelques années déjà, une

« **prime à l'installation** » de 300 € par enfant (équivalent temps plein) accueilli est octroyée aux gardiennes autonomes ou conventionnées de l'entité (soit 4 x 300 €), une seule fois lors de l'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil, afin de faire face, entre autres, à la mise en conformité de la maison ou des locaux.

Par ailleurs, pour les lieux d'accueil qui sont déjà implantés dans l'entité, la Commune de Sombreffe octroie à chacun une aide de 75 € par an et par enfant accueilli. Cette prime sera désormais de 135 € par enfant et par an.



Depuis quelques décennies, Sombreffe a toujours voulu soutenir le secteur de la Petite enfance qui est essentiel et n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur.

Au début des années 2000, c'est avec le **Bébébus** que la Commune s'est démarquée dans l'accueil de jeunes enfants au complexe sportif, le temps d'une journée ou d'une demi-journée par semaine. C'est ainsi que Sombreffe faisait partie des toutes premières entités de la Province de Namur à se lancer dans l'aventure, ce qui nous a valu une visite royale inoubliable en septembre 2017.

Quant aux **crèches**, La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) a été ouverte en 1996 sous le mayorat de Madame DOCQ, qui avait à l'époque négocié, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la location de locaux dans l'école des 2 Châtaigniers pour une somme très modique.

Quant à la crèche communale Les P'tits Canetons, elle a vu le jour en 2007.

Actuellement, ce ne sont pas moins de **89 enfants** de 0 à 3 ans qui sont **accueillis** sur notre territoire. Et c'est avec plaisir que nous continuerons à soutenir de nouvelles vocations, qu'elles soient en qualité d'accueillantes indépendantes ou d'accueillantes salariées, puisque tel est le nouveau statut depuis janvier 2020.

Voir également l'article intitulé «Collecte des déchets organiques : les langes ne sont plus autorisés» en page 23 de ce bulletin.



L'Opération de Développement Rural

Etat des lieux

La seconde Opération de Développement Rural (ODR), un programme qui vise à préserver le caractère rural de la Commune de Sombreffe et à améliorer son cadre de vie, était l'outil majeur de participation citoyenne de cette législature 2018-2024. Le lancement de cette opération a été voté à l'unanimité au Conseil communal du 12 décembre 2018 et a été très rapidement accepté par Monsieur Pierre-Yves Jeholet,

à l'époque Ministre de tutelle du Gouvernement de Wallonie, en charge de l'Aménagement du territoire.

Cependant, pour des raisons liées à la crise sanitaire, **cet outil n'a pas encore pu être mis en route**, étant donné que la première étape était la consultation citoyenne à travers l'organisation de rencontres dans les 4 villages de l'entité. L'interdiction de réunir les habitants perdure depuis maintenant un an et si la pandémie évolue favorablement, nous espérons pouvoir planifier ces rencontres citoyennes en automne 2021.

Dans cette attente et pour éviter de perdre tout le bénéfice d'une consultation citoyenne « physique », le Collège communal a décidé de consulter prioritairement 2 publics-cibles habitués à utiliser les outils numériques.

Dans un premier temps, les acteurs économiques de l'entité ont été invités à répondre à une enquête en ligne jusqu'au 1er mars dernier (voir l'article suivant sur le même sujet) et très prochainement, la jeunesse locale sera contactée pour donner son avis sur ses attentes et idées de projets à mener !

Consultation des acteurs économiques de l'entité de Sombreffe en vue du lancement d'une association locale des commerçants

De par leur activité professionnelle, les commerçant.e.s, indépendant.e.s, artisan.e.s ou agriculteurs/trices sont les moteurs de l'économie sombreffoise et que ces personnes proposent des services ou des produits, la dynamique économique de la Commune passe par elles.

La Commune de Sombreffe a l'intention, à travers son Opération de Développement Rural, de soutenir l'entreprenariat et de mener des actions concrètes pour ce secteur.

Dans un premier temps, la Commune a souhaité mieux connaître leur perception par rapport à son territoire, ses forces et ses faiblesses en matière d'économie, ses attentes et idées de projets. Pour ce faire, elle a invité ces professionnels à répondre à une enquête en ligne jusqu'au 1er mars 2021.

L'enquête a été réalisée en partenariat avec des acteurs économiques du territoire, la Fondation Rurale de Wallonie ainsi que la Commune de Sombreffe. Elle a été hébergée sur le site « [sombreffe.app](#) », véritable application et répertoire de la vie économique locale. Voir à ce sujet l'article intitulé « L'application : Tout Sombreffe dans ma poche... » qui se trouve à la page 13 de ce bulletin.

Une réunion présentant les résultats de l'enquête sera organisée prochainement !



Remerciement aux couturières bénévoles

Le Collège communal et le Service Cohésion sociale avaient à cœur de remercier les couturières bénévoles qui se sont investies dans la confection des masques et la distribution de ceux-ci, lors du premier semestre 2020...

Nous espérons pouvoir mettre à l'honneur ces bénévoles lors d'un Conseil communal, mais vu la prolongation des mesures de distanciation, les remerciements ont été effectués de manière individuelle et non collective. Chaque couturière a reçu de la part du Collège et de l'administration un petit cadeau personnalisé provenant d'une société sombreffoise.

Ce cadeau symbolise les nombreuses heures consacrées à la confection gratuite de masques en tissu, à l'attention des citoyens de l'entité au moment où ceux-ci n'étaient pas encore disponibles sur le marché.

Carte de vœux intergénérationnelle adressée aux aînés de l'entité

D'autre part, en collaboration avec le Conseil Consultatif Communal des Aînés et le Conseil Communal des Enfants, une carte postale a été conçue avec l'aide de l'Espace Public Numérique et du service Cohésion sociale. Les enfants ont illustré la carte, les aînés ont rédigé le texte qui y a été imprimé et l'EPN a procédé à sa mise en page. Cette carte intergénérationnelle a été adressée à tous les aînés de l'entité et a permis de rappeler le soutien que chacun peut trouver, en ces moments difficiles, auprès des services communaux et du CPAS. Voir à ce sujet l'article intitulé « Conseil communal des enfants : Une carte qui se « vœux » solidaire ! » qui se trouve à la page 24 de ce bulletin.



L'ASBL SAMARAVIA :

modification des statuts et désignation des représentants communaux

L'ASBL SAMARAVIA a été créée en 1987. Elle a pour but de favoriser l'accès à la culture par l'éducation permanente, le développement artistique et le rapprochement intergénérationnel. Malgré l'intérêt manifesté par les citoyens pour les nombreuses activités qu'elle a organisé jusqu'ici, l'association connaissait des difficultés financières ces derniers temps. Pour éviter sa disparition pure et simple, le Collège communal a donc proposé que la

Commune prenne une part active dans l'ASBL.

Une modification de ses statuts a alors été opérée en juin 2020, permettant ainsi un renouvellement de son Conseil d'administration, avec l'arrivée de représentants de l'Administration communale.

C'est le 29 janvier dernier que le Conseil communal a désigné ses représentants à l'Assemblée générale de l'ASBL SAMARAVIA (il s'agit de Jonathan Burtaux, Laurence Tourneur-Mercier, Michel Longueville, Monique Focant, Noël Minet, Philippe Leconte, Claudy Barachin et Catherine Breyer) et au Conseil d'administration (Jonathan Burtaux, Monique Focant et Philippe Leconte). En application de la clé de répartition D'Hondt, les observateurs au Conseil d'administration, pour les groupes non représentés, seront Catherine Breyer (pour ECOLO) et Marc Laloux (pour DéFI).

Cette modification aura des conséquences sur le fonctionnement de SAMARAVIA et permettra à la Commune de Sombreffe de bénéficier d'un outil performant pour la mise en place d'activités culturelles dans l'entité.

Finances communales : Budget 2021

Le Conseil communal du 29 janvier dernier a arrêté les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021.

Le budget ordinaire : équilibre à l'exercice propre et boni global de 890.000 €



C'est un gros travail qui a été réalisé après une année 2020 particulière, marquée et secouée par la crise sanitaire dont nous ne sommes pas encore sortis.

Bien que des mesures d'urgence, d'aide et de soutien viennent tous azimut de l'ensemble des niveaux de pouvoirs et que les règles de rigueur budgétaire très sévères qui ont prévalu jusqu'à présent soient assouplies (mais pour combien de temps ?), notre majorité a souhaité maintenir son cap (d'équilibre) budgétaire ; consciente que la facture nous sera présentée un jour.

Les incertitudes liées au financement à long terme des pouvoirs locaux sont renforcées par les incertitudes liées à la crise

sanitaire, ce qui rend le pilotage financier extrêmement délicat. Car comme tout opérateur économique, ce dont a besoin le pouvoir local pour fonctionner et investir, c'est de lisibilité et de stabilité.

Enfin, nous parvenons à présenter un budget à l'équilibre à l'année 2021 et un boni global (soit la somme des bonis passés) de 890.000 €, après un prélèvement de 319.000 € pour financer une partie des investissements prévus en 2021. Pour parvenir à cet équilibre et même après avoir analysé et objectivé l'ensemble des postes budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes pour retrouver des marges de manœuvre financières, nous n'avons eu d'autre choix que de procéder à la reprise de provisions pour 140.000 € et ce, pour nous permettre de mettre en œuvre les lignes politiques après une année 2020 bien compliquée. Comme c'est le cas chaque année, ces reprises de provisions seront vraisemblablement annulées au cours de l'année budgétaire.

C'est dans cette logique d'objectivation que l'ensemble des **dépenses de fonctionnement** a été ramené à un niveau plus soutenable, en diminuant de 17 %

par rapport à 2020 ; ce niveau s'avérant beaucoup plus en ligne avec les crédits réels des années précédentes.



Les **dépenses de personnel**, qui restent LE principal poste de dépenses avec 41 %, augmentent de 5,9 % en passant ainsi à 3.819.504 €. Cette augmentation est due à de nouveaux engagements dans les secteurs stratégiques et fortement sollicités que sont l'informatique, la population et l'état civil, le secrétariat général et le cadre de vie. Par ailleurs, les obligations de nettoyage supplémentaire dans les locaux sportifs et scolaires induisent un surplus de coût de personnel de près de 38.000 €, compte tenu des protocoles connus actuellement.

Les **dépenses de transfert**, quant à elles, diminuent légèrement en passant de 2.954.138 € à 2.937.684 € avec :

- un statu quo au niveau de la dotation du CPAS à 756.000 € ;
- une légère progression de la dotation à la zone de police de 8.600 €, qui passe à 876.091 € ;
- une diminution de la dotation à la zone de secours par rapport au budget initial de 2020 (-59.000 €), grâce à la prise en charge progressive par la province de Namur. Le montant de la dotation s'établit à 350.344 € ;
- un subside de 6800 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme ;
- 99.153 € pour les Fabriques d'Eglise, selon les budgets que nous avons votés aux derniers Conseils communaux ;
- un premier subside de 10.000 € pour amorcer le financement de l'ASBL SAMARAVIA.

Enfin, les **dépenses de dettes** augmentent également de 108.095 € cette année, par rapport à la prévision initiale de 2020. Elles passent donc de 1.186.716 € à 1.294.811 € sous l'effet du financement, par voie d'emprunts, des investissements 2019, 2020 et 2021. Cette charge de la dette de 1.294.811 € est une **prévision maximaliste**, puisqu'elle comprend les charges de dettes existantes (emprunts déjà contractés), les charges des emprunts qui sont à conclure sur les exercices antérieurs pour des projets déjà clôturés et les charges du financement de l'extraordinaire 2021, mais qui dépendront bien entendu du taux de réalisation. En cours d'exercice, elle sera donc revue à la baisse en fonction de l'amortissement de la dette existante et du taux de réalisation du programme d'investissement.



recettes communales, n'ont pas évolué.



En matière de recettes, la fiscalité communale n'a pas évolué en 2021. Les taux des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) et au précompte immobilier (PI), comme les taux des taxes et redevances communales, n'ont pas évolué.

Les **recettes de transferts** restent de très loin majoritaires (96 % des recettes) à 8.849.864 € et reprennent notamment :

- le Fonds des communes, avec une augmentation de 18.000 € pour passer à 1.727.976 € ;
- les recettes liées à l'IPP qui diminuent très légèrement à 2.874.585 € (- 29.736 €)* ;
- et enfin, les recettes liées au PI qui n'augmentent quant à elles que très légèrement de 3.000 €, en passant à 2.045.399 €.

*Cette diminution est une conséquence à la fois du tax-shift et des premiers effets fiscaux de la crise sanitaire. Pour faire face à ces fluctuations ou baisses, une provision de 486.000 € a été constituée sur les exercices 2020 et 2021.

Les autres recettes propres à la Commune (redevances, taxes communales) baissent légèrement, après une réévaluation des services en charge de leur enrôlement (taxe force motrice, personnel de bar, club privé, panneaux publicitaires, distribu-

tion d'écrits publicitaires ou encore réduction des produits de location,...) pour tenir compte des effets de la crise sanitaire. Bien qu'importantes, elles restent « marginales » dans l'ensemble du financement de notre Commune.

Le budget extraordinaire : un programme d'investissements ambitieux pluriannuel et dynamique



Le montant des investissements prévus en 2021 s'établit à 4.862.497 € et ils sont financés par :

- 889.837 € de subsides (dont 414.837 € de PIC) ;
- 319.425 € de prélèvements sur le fonds de réserves ;
- 3.703.901 € de nouveaux emprunts.

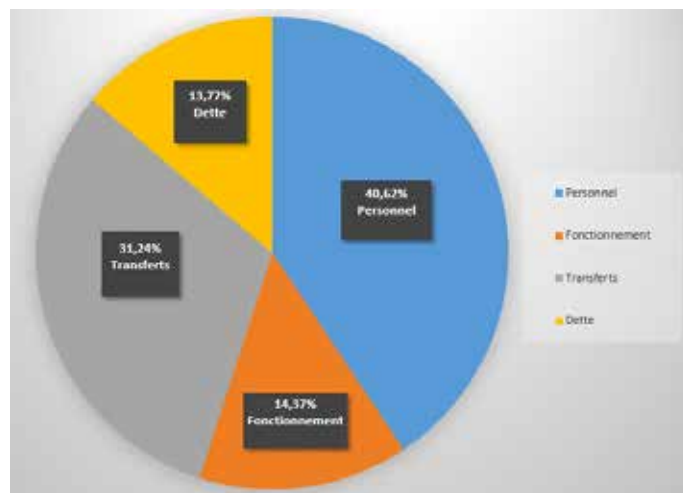
Ce programme extraordinaire réintègre plusieurs projets de 2020 qui n'ont pu être menés à bien en 2020 à cause de la crise sanitaire. Complétés par des projets spécifiques à 2021 relatifs à la remise à niveau urgente dans différents domaines, liés à la sécurité ou aux législations en vigueur, il permet de dégager les lignes d'investissements qui devront s'appliquer sur plus d'un exercice budgétaire, ce qui correspond à notre approche **pluriannuelle** des investissements et de leur financement. Il est également **dynamique**, puisqu'il reprend les bases de travail pour d'autres investissements importants, traduits actuellement en différentes études dans des domaines énergétiques ou de développement durable, dans lesquels nous aurions aimé aller plus vite et plus loin.

On retrouve comme investissements importants :

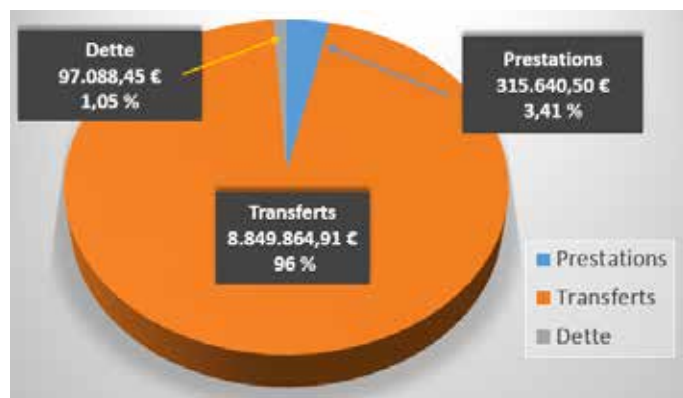
- **Entretien et rénovation des voiries** : 1.266.000 € (dont réfection rue de Wavre - PIC)
- **Aménagement du quartier de l'église à Boignée** : 450.000 € (PIC)
- **Rénovation de la toiture du Centre communal de Ligny** : 350.000 € (PIC)
- **Aménagement de la ligne 247 du Ravel** : 259.000 €
- **Travaux d'aménagement en sécurité routière** : 110.000 €
- **Trottoirs** : 167.000 €
- **Mise en conformité des bâtiments communaux** : 155.000 €
- **Aménagement de l'Ecole communale de Ligny** : 400.000 € (dont 240.000 € de subsides PPT)
- **Aménagement des aires de jeu** : 150.000 €
- **Rénovation du porche de la ferme d'En-Haut** : 200.000 €
- **Etude diagnostique touristique et placement de panneaux touristiques, patrimoniaux et sentiers** : 22.650 €
- **Réaménagement du presbytère de Sombreffe** : 220.000 €
- **Lutte contre les inondations et l'égouttage** : 171.000 €
- **Remplacement de luminaires (éclairage public)** : 70.000 €
- **Aménagements des cimetières (enherbement et osuaires)** : 65.000 €
- **Etude PAED et audit énergétique (Maison communale et Complexe sportif de Sombreffe)** : 55.000 €
- **Investissements en informatique et téléphonie IP** : 88.000 €
- **Système de contrôle d'accès aux bâtiments communaux** : 25.000 €

Lors du vote du compte et de la première modification budgétaire, nous avons conclu que les efforts devaient être poursuivis pour retrouver des bonis plus importants à l'exercice propre et reconstituer un boni global plus confortable, pour nous permettre de faire face à un avenir financier relativement incertain au vu de la situation actuelle... Au final, nous sommes parvenus à équilibrer le budget à l'exercice propre et à dégager un boni global de 890.000 €, après y avoir prélevé 319.000 € pour financer les investissements. Avec un montant total de provisions ordinaires de 1.433.000 €, des provisions spécifiques pour investissements de 400.000 € et ce boni global de 890.000 €, notre tampon financier s'établit à 2.723.000 €.

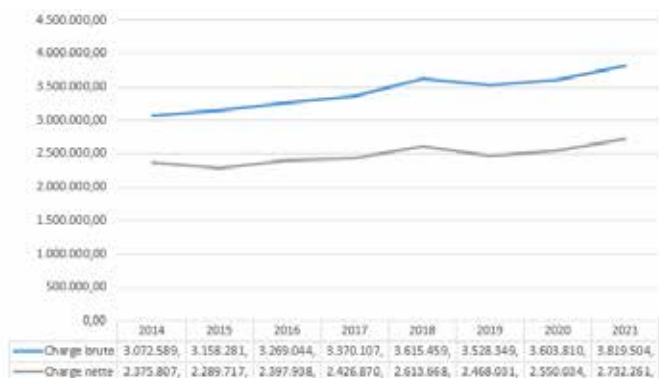
Ce dernier ne doit toutefois pas occulter la difficulté permanente d'arriver à atteindre un équilibre qui reste fragile, permettant de délivrer un service de qualité à notre population et de poursuivre les investissements nécessaires à notre cadre de vie et au développement de notre territoire.



Répartition des dépenses



Répartition des recettes



Evolution des charges de personnel

Développement rural-ODR

Focus sur « Objectif Hyperlocal »



@ objectif Hyperlocal-Julien Dahin-2020

C'est depuis le deuxième confinement que l'idée de venir en aide aux indépendants, commerçants et professions libérales est apparue : « Objectif Hyperlocal » est né.

Objectif Hyperlocal propose des **services photographiques** dans le but d'aider au mieux nos locaux en ces temps plus que difficiles. Et par locaux, on parle des commerçants, des restaurants, boucheries, boulangeries, fleuristes, agriculteurs/agricultrices, salons de coiffure, salons d'esthétique, professionnels de la santé, mécaniciens, maraîchers, musiciens/musiciennes, acteurs/actrices... en bref : tout corps de métier, toute profes-

sion libérale ainsi que les indépendants qu'ils soient grands ou petits, complémentaires ou à temps plein et même si le commerce ou l'établissement est actuellement ouvert ou fermé ! Sans oublier les « éternels oubliés » du monde de la culture, de l'art, du spectacle et de l'événementiel.

Ce petit projet aux grandes ambitions contient plusieurs idées et le succès de l'une permettra la réalisation de l'autre. Les services photo proposés ont pour but d'offrir un petit coup de pouce, comme à titre d'exemple : présenter un nouveau produit, étoffer votre site internet ou votre page/compte de réseau social afin de gagner en visibilité. Mais ça ne s'arrête pas là puisqu'il y aura l'ajout d'une touche de photographie : réaliser en même temps un reportage « portrait de métier ». Un portrait représentant l'univers du métier, l'établissement, avec les employés et/ou collègues dans leur passion. Afin d'assurer cette partie, je vais donc apprendre à vous connaître, ce qui m'aidera également à ajouter une histoire sur chacun des portraits : des photos complémentaires qui seront partagées, ainsi que votre histoire via les réseaux sociaux, dans le but d'augmenter encore plus votre visibilité.

Rien n'est exigé en retour aux services proposés, si ce n'est des sourires et de la bonne humeur. Comme l'avenir est incertain, cette proposition restera valable jusqu'en juin 2021 ou peut-être plus longtemps. Plus amples informations et formulaire de contact via la page Facebook « Objectif Hyperlocal » ou par mail via l'adresse dahin.icare@gmail.com.

L'application : Tout Sombreffe dans ma poche...

Lancée en 2019, il s'agit d'une application ouverte à tous qui a pour ambition de recenser les commerces, artisans et producteurs locaux.

Que vous soyez un commerçant, un citoyen Sombreffois ou les deux, cette application est pour vous !

Pour faciliter la recherche, les producteurs, artisans et commerces sont triés par catégorie et les informations utiles sont indiquées pour chaque inscrit : localisation, renseignements et photo.

L'application est **gratuite**, accessible depuis votre Smartphone ou votre ordinateur.

Vous exercez une activité sur l'entité de Sombreffe et souhaitez apparaître dans l'application ?

Rien de plus simple, rendez-vous sur <https://sombreffe.app> et cliquez sur installer, vous aurez la possibilité de créer votre fiche. Vous pouvez aussi simplement envoyer un email avec votre demande sur inscription@sombreffe.app.

Retrouvez le site de l'application ici : <https://sombreffe.app/>



Comment cultiver le bien vivre à Sombreffe ?

Droit de réponse d'un citoyen à l'article de notre bulletin communal 158, article intitulé « Cohabitation entre agriculture et habitat : une évolution inquiétante à Sombreffe »

En tant que cosignataire du recours qui a été déposé dans le premier dossier « Poulet de Ligny », je suis outré par l'argumentation développée par l'auteur de cet article. Il met en exergue l'opposition entre « néo-ruraux » et « agriculteurs » et utilise, entre autre, les dossiers « Poulets de Ligny » pour l'illustrer, en les présentant, en plus, de façon partielle et orientée. Je suis consterné et meurtri lorsque je lis : « un collectif anti-poulets et des pétitions fleurissent avec des questionnements bien légitimes, mais aussi des messages inquiétants de radicalisation contre l'activité agricole au sens large ». Ce « collectif anti-poulet », dont je fais partie, regroupait simplement des riverains qui voulaient comprendre la nature et les incidences de ce projet. Dans ce cadre, la Commune avait initialement prévu une réunion publique, avec le promoteur, puis l'a annulée en dernière minute !

Dans sa quête d'informations, le collectif a organisé sa propre réunion. Nous y avons reçu les promoteurs et avons écouté avec intérêt leurs explications et exprimé nos inquiétudes.

Personnellement blessé par les propos tenus dans cet article, je me dois de réagir, en repositionnant ce débat et en lui donnant une vue plus large que celle présentée dans ce texte.

Remarque préalable : Mes réactions sont basées sur des informations entièrement vérifiables dans les documents officiels mentionnés (demandes et décisions de permis, recours,...). Ces documents sont publics, n'hésitez pas à les consulter pour vous faire votre propre opinion. Si vous n'en disposez pas, contactez-moi (versclau99@gmail.com) et je vous les procurerai.

Nous sommes en « zone agricole », répète-t-on dans l'article. Bien sûr ! Voilà 33 ans que j'ai choisi ce village. Je profite de son charme rural et je l'apprécie, car j'ai toujours habité entre fermes et prairies, entre vaches et betteraves. Le statut de « zone agricole » dont la définition nous est rappelée, n'autorise pas tout. Il y a aussi des lois qui régissent l'attribution des permis de construire. J'estime, et je ne suis pas le seul, que ces lois et règlements n'ont pas été respectés.

Acte I : Première demande de permis à moins de 300 m d'habitations, donc permis d'environnement et possibilité de recours. Tous les feux étaient au vert, nous répétait-on à la commune, malgré la centaine de lettre de remarques et les pétitions signées par plus de 250 personnes et une intervention citoyenne sur ce sujet qui a rempli la salle du Conseil !

95 citoyens sont allés en recours contre cette décision communale (et pas « contre l'agriculteur », comme mentionné dans l'article). Parmi ces citoyens, il y avait des « néo-ruraux », mais aussi beaucoup de « Vrais Lignards », tous citoyens de plein droit de la commune de Sombreffe.

Lorsque la région a examiné ce dossier, certains feux rouges sont soudainement sortis du brouillard. Ils ont été clairement exprimés dans le rendu de la décision. En voici quelques-uns :

- Axe de ruissellement important sur le terrain prévu, mais le Giser n'avait pas été consulté dans l'analyse de la Commune, alors que c'est légalement requis.
- L'autorisation du permis est soumise à une condition ne dépendant pas de l'autorité Sombreffoise (aménagement du chemin de la Pêcherie, Brye). La jurisprudence du Conseil d'Etat interdit cela.
- Projet lacunaire d'un point de vue intégration paysagère.
- Le charroi passe sur Fleurus, l'avis de Fleurus a été demandé et « semble ne pas être favorable »
- ...

Ces feux rouges ont amené deux Ministres Wallons à casser l'autorisation octroyée par le Collège !

Acte II : Nouveau permis, similaire au premier, sur un autre terrain à moins de 100m du précédent et maintenant à plus de 300m des habitations. Cet éloignement des maisons rendait suffisant le dépôt d'un simple permis d'urbanisme. Sa décision finale ne dépendait plus que du pouvoir communal, sans possibilité de recours pour le citoyen, si ce n'est le Conseil d'Etat, même en cas d'éventuelles irrégularités !

Comment est-on arrivé à cet autre type de permis ?

- Le terrain sur lequel sont prévus les bâtiments est le résultat d'un échange entre la Fabrique d'Eglise de Ligny et le promoteur. La Fabrique d'Eglise a un statut de pouvoir public et est soumise à des règlements précis pour ce genre de transaction. Les conditions de cet échange posent question et sont toujours, ce 23 Novembre 2020, sous enquête par la tutelle provinciale.
- un drain dispersant profond d'une superficie d'un quart de terrain de football, avec tranchée de 1m de profondeur dont 70cm d'empierrement, sera creusé sur un terrain du CPAS de Sombreffe. Ce terrain est loué au promoteur depuis longtemps comme terrain de culture ou d'élevage. Garde-t-il son statut de terrain agricole ? Qu'en dit le CPAS ? Silence radio complet sur ce point !

Le citoyen que je suis, s'interroge sur ces arrangements avec participation d'organismes ayant un lien, si tenu soit-il, avec l'autorité communale ! Etonnant et interpellant !!

D'autres phrases m'interpellent également

- Les deux projets ont été mélangés. On écrit un projet de « 13000 poulets à plus de 300m des habitations » ! Pour rappel, le projet 1 était de 13000 poulets et était à MOINS de 300m de 2 habitations, et le deuxième est de 15600 poulets à plus de 300m des habitations ! Pourquoi cet amalgame?
- C'est un élevage en « qualité différenciée avec un cahier de charge bio », nous écrit-on, mais en se rétractant immédiatement en disant « ce ne sera pas bio, mais peut-être un jour... ». Cherchez dans les deux permis, vous ne trouverez aucune évocation de cahier des charges bio !

Alors pourquoi semer cette confusion ?

- Cet élevage n'est pas industriel nous écrit-on aussi. Si il est bien vrai que l'élevage industriel intensif concentre des milliers de poulets dans des espaces clos, avec une norme de 17 poulets/m², nous sommes ici à 13 poulets/m², amenés à près de 2kg en moins de 60 jours et avec quelques heures par jour en extérieur en fin d'élevage. Même si on qualifie poétiquement cet élevage de « qualité différenciée », on est quand même très loin d'un élevage non industriel !
- « Plan paysager avec un important programme de plantations, dont des arbres pour atténuer la visibilité des bâtiments », nous écrit-on. Bien. Le permis mentionne même le dépôt d'une caution par le promoteur. Rassurant ? Pas sûr, observons un projet précédent avec les mêmes contraintes, et voyons si cela a été respecté. Vous y verrez juste de l'herbe ! On peut se demander où en est la caution ?
- La protection incendie, comme le rapport d'analyse des pompiers le signale, requiert, entre-autre, la présence d'une borne d'incendie à proximité des bâtiments et charge la commune de vérifier ce point important. Cette demande est passée sous silence complet dans le permis, aucune réponse n'y est apportée. Qu'en est-il ? Qui va couvrir les frais si il faut en installer une ?

Ces différentes interrogations ne sont-elles pas légitimes pour un citoyen attentif à une bonne gestion des affaires publiques ?

Dans cet article, pourquoi vouloir exacerber cette opposition entre « néo-ruraux » et « Agriculteurs », plutôt que de l'apaiser ? Pourquoi donner en exemple un dossier présenté de façon tronquée et partisane ? Ne serait-ce pas simplement pour créer un écran de fumée autour d'autres manquements beaucoup plus graves ?

Chacun jugera.....

Claude Verstichel,
un « néo-rural » habitant Ligny depuis 1988

Cohabitation entre agriculture et habitat : une évolution inquiétante à Sombreffe !

Je ne suis pas née à Ligny. J'y habite depuis des années. Je suis donc, selon cet article, une néo-rurale. Toute mon enfance, j'ai pourtant vécu dans un milieu proche du monde agricole. C'est un milieu que je respecte. Les personnes qu'il m'a été donné d'y côtoyer étaient des travailleurs acharnés.

J'utilise mon droit de réponse pour préciser des faits et rétablir des vérités. Tout est basé sur des éléments vérifiables.

Au départ, l'auteur écrit : « recours vis à vis de l'agriculteur », « messages inquiétants de radicalisation contre l'activité agricole au sens large » ou encore « citoyens qui n'acceptent plus aucune nuisance dans leur environnement direct ». La réalité est pour le moins différente.

2019 : première demande de permis pour l'installation de 2 poulaillers (13000 poulets). Pendant la phase de consultation, plus de 250 personnes dont 127 riverains s'expriment et font part, au collège, de leurs craintes : nuisances sonores, olfactives, bien-être animal, mobilité... C'est l'objectif d'une consultation : recueillir des avis. Le Collège délivre le permis sans en tenir compte. C'est son droit. Par contre, ce permis pose des problèmes juridiques. Je dépose donc un recours auprès de la région wallonne comme prévu par le CoDT. Il est cosigné par 95 habitants de Ligny. Pas mal d'entre eux sont des Lignards de souche. Mais c'est pour nous, **un recours contre une commune et pas contre un agriculteur.**

Les deux ministres de tutelle annulent le permis. Pourquoi ? Parce qu'il ne respecte simplement pas plusieurs législations :

- Les règles d'intégration paysagère applicables en zone agricole sont violées. Le fonctionnaire en charge du recours écrit : « Le projet proposé est d'un point de vue architectural et urbanistique, rempli d'imprécisions et de lacunes ».
- Pour contourner le problème de mobilité dans le cœur du village, le collège impose le passage des camions de volailles par un chemin agricole. Ce chemin doit être empierré. Cela nécessite aussi l'accord de Fleurus qui comme écrit le fonctionnaire, « ne semble pas favorable ». Cette condition spécifique ne respecte pas la jurisprudence constante du Conseil d'Etat, les conditions de permis ne pouvant se référer à des « événements incertains, hypothétique... nécessitant l'accord de tiers ».
- La cellule Giser (Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement) n'est pas consultée par Sombreffe, comme l'impose le CoDT. Consultée par le fonctionnaire de recours, cette cellule met en évidence l'existence d'un axe de ruissellement traversant le projet. Le Giser indique aussi

que le projet « risque d'impacter gravement les riverains ». Evident pour les Lignards, car des inondations se sont déjà produites dans le passé dans cette zone. Même une néo-rurale le sait.

2020 : seconde demande de permis. Cette fois, ce n'est plus 13000 poulets mais 15600. Ce n'est plus un permis d'environnement mais un permis d'urbanisme. Deux éléments interpellent : l'utilisation d'une terre du CPAS pour y installer un drain et l'échange de terres entre la Fabrique d'Eglise et le demandeur. Cet échange est indispensable. Sans lui, pas de projet. Une Fabrique d'Eglise est un pouvoir public. Elle doit donc respecter des règles. Vu l'expérience de 2019, il est légitime de vérifier si les actes posés par la Fabrique sont légaux. Une demande de vérification de cette légalité est introduite auprès de la tutelle provinciale. A ce jour (20/11/20), la décision est toujours en attente. Cette démarche n'est pas une attaque contre l'agriculteur mais juste **un questionnement sur la validité d'un acte posé par un pouvoir public**. C'est un droit constitutionnel.

Continuons à parcourir l'article : « A ceux qui prétendent qu'il s'agissait d'un poulailler industriel qui aurait pu s'installer en zone industrielle, je vous répondrai que... la zone d'activité économique industrielle n'est pas prévue pour l'installation de poulaillers ».

Cela semble une conclusion pour le moins hâtive. En effet, la « zone d'activité économique industrielle » n'est pas seulement destinée à accueillir les activités industrielles mais également des « activités économiques qui ne sont pas à caractère industriel, mais qui doivent être isolées pour des raisons d'intégration urbanistique, de mobilité, de sécurité ou de protection de l'environnement ». art. D.II.30 du CoDT. Un poulailler pourrait donc tomber sous cette notion, surtout à Ligny où des problèmes de mobilité existent dans le cœur de village. Cela a été confirmé par ailleurs lors d'un Conseil communal (1/9/2020). Introduire cet élément sans contexte, c'est tordre la réalité pour la faire coller à la thèse défendue. Cette proposition faite en 2019 voulait susciter la discussion. Malheureusement, les autorités communales n'ont pas souhaité ouvrir ce dialogue. Le CoDT ne les y oblige pas. La mise en place de ce dialogue aurait probablement permis l'éclosion d'un projet acceptable par chacun. Et nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Un peu plus loin dans le texte: « L'autorité communale aura exercé ses prérogatives et pris ses responsabilités ».

Ce n'est pas le cas. L'autorité communale doit apprécier la légalité et la faisabilité d'un projet. Elle ne l'a pas fait correctement en 2019 puisque le permis délivré a été annulé par les deux Ministres de tutelle. **Elle n'a pas assumé ses prérogatives ni pris ses responsabilités**. Si le Gouverneur annule l'acte d'échange entre la Fabrique d'Eglise et les exploitants, on pourra affirmer qu'à nouveau l'autorité n'a ni exercé ses prérogatives ni assumé ses responsabilités. En effet, la Commune exerce une tutelle sur les comptes et les budgets de la Fabrique et les aspects financiers de cet échange auraient dû être vérifiés. Mais je ne veux pas préjuger de la décision sur ce point. Laissons du temps au temps.

Pour terminer, je souhaite mettre en exergue le paragraphe qui est pour moi le plus interpellant : « le Collège communal est étonné de constater l'animosité de certains habitants installés ces dernières années dans nos villages vis-à-vis du monde agricole ».

Au risque de me répéter, les recours sur lesquels se focalise l'auteur de l'article ne sont **pas des recours contre le monde agricole** mais des recours, de Lignards et de néo-ruraux, **contre une décision illégale** du collège et contre des pratiques pour le moins questionnables (à ce stade) d'une Fa-

brique d'Eglise.

Ce qui est important, c'est la portée de cette affirmation. Elle ne peut qu'exacerber les tensions entre riverains et le monde agricole mais aussi et surtout entre les habitants, entre les Lignards de souche et les néo-ruraux. Est-ce l'objectif d'une rubrique intitulée « Comment cultiver le bien vivre à Sombreffe ? » ?

En conclusion, cet article consacre **l'existence de deux types de citoyens**, les Lignards et les habitants qui arrivent après leur naissance. Il stigmatise les personnes qui s'installent à Ligny. Ces dernières ne peuvent s'opposer à des décisions illégales sans être vilipendées par l'Autorité. Grâce à cet article, j'ai pris conscience, plus de 30 ans après mon arrivée, que je ne suis, à Ligny, qu'une **citoyenne de seconde zone**. J'ai tous les devoirs et obligations (impôts, taxes...) des Lignards. C'est normal. Par contre, je ne jouis pas de tous mes droits. Questionnable en démocratie !

Dominique Bousman – Habitante de Ligny depuis 32 ans –
petite fille d'une personne née à Ligny en 1910

Quand le bien vivre à Sombreffe doit rimer avec démocratie, tolérance et égalité !

Il est évident que l'article paru dans le bulletin communal n°158 de novembre titrant « Comment cultiver le bien vivre à Sombreffe ? » ne pouvait rester sans suite au regard de l'image qu'a voulu donner son auteur, des non-natifs du village ou des néo-ruraux.

L'auteur opère cette distinction au regard du projet de poulailler à Ligny, Chemin de la Pêcherie. Au moment de l'écriture de ce droit de réponse, un recours portant sur l'échange de terrain entre la fabrique d'église de Ligny et les entrepreneurs est toujours pendant devant l'autorité de tutelle (voir plus loin).

Le projet en lui-même

Il semble opportun de recadrer la nature même du projet, poulailler industriel ou pas....Il n'est pas triste pour un novice de s'y retrouver car les appellations sont multiples et variées. Dans notre cas, nous parlerons de poulailler « différencié » ou « alternatif », les critères sont les suivants pour cette « différenciation », 13 poulets au m2, droit de sortie la journée moyennant le respect d'un parcours minimum par volaille (1 m2) et le soir enfermement dans le poulailler. Espérance de vie, 56 jours....Nous sommes donc très éloignés des poulets fermiers élevés en plein air ou bio comme nos grands-parents les ont connus. Interpellant, car l'air du temps est à l'écologie et sans doute au retour de certaines valeurs et/ou pratiques du passé, il s'agit d'une nécessité mondiale. Ce type de projet pose donc question au regard de ce que nous faisons DÉJÀ vivre à notre planète.

Dans son article, l'auteur développe un laïus immodéré sur le caractère rural de notre village, celui-ci n'est pas contestable et doit être entretenu et respecté ! Le coq qui chante le matin, l'odeur des vaches, le bruit du matériel agricole,... Des éléments qui font partie de l'histoire de notre village. Une question à se poser au regard de ces éléments et des dires de l'auteur : Sombreffe a-t-il déjà connu un projet de poulailler de ce type et d'une telle importance sur son territoire ? La réponse est NON...Par conséquent, lier ce projet au caractère rural de notre village et à son histoire n'a pas lieu d'être, hormis peut-être la seule volonté d'exacerber des valeurs de « clocher ». Ce type de poulailler dé-

coule simplement de l'évolution de notre société à savoir une consommation à outrance en maximisant les profits. Le projet en lui-même bafoue la ruralité de notre village puisqu'il s'agit d'une exploitation « industrielle » de poulets de chair. Certains vous diront qu'il s'agit du progrès et d'une évolution normale, ceux-là, je les invite à se porter volontaire afin d'obtenir une exploitation de ce type proche de chez eux.

Les procédures

Ce long dossier digne des meilleurs épisodes de « DALLAS » s'est joué en deux épisodes, élément de fait que l'auteur de l'article oublie de détailler. Pour éviter de rendre trop technique les explications, nous partirons sur le postulat que les deux projets sont identiques sur la forme, à savoir un poulailler « différencié » de plus ou moins 15.000 têtes.

a) Premier projet : Le projet est situé Chemin de la Pêcherie à moins de 300 mètres des habitations ce qui implique, une demande de permis d'environnement du futur exploitant avec une procédure bien spécifique, à savoir une enquête ayant pour but de permettre aux riverains d'exposer éventuellement leurs griefs à l'égard du projet et la possibilité d'aller en recours auprès de la région wallonne en cas de délivrance par l'autorité communale, malgré les griefs formulés. Comme chacun le sait, le permis a été délivré par le Collège au mépris des arguments avancés par les riverains et ensuite « cassé » par deux Ministres qui ont considérés comme recevable ces dits arguments. Pour rappel, une centaine de riverains avaient introduit ce recours auprès de l'autorité wallonne et ceux-ci étaient d'origine diverses, natifs du village, non-natifs du village et néo-ruraux. Force est de constater que ces habitants ont simplement utilisé une procédure « démocratique » qui a permis à des citoyens de faire valoir leurs droits, visible et visiblement à bon escient.

b) Deuxième projet : Le projet est toujours situé Chemin de la Pêcherie à 310 mètres des habitations, 10 mètres plus haut que le premier, mais de l'autre côté de la voirie. Nous sommes au-delà des 300 mètres, fini le permis d'environnement....Un simple permis d'urbanisme suffit ! Pas de recours pour les citoyens si le permis est délivré....Un seul recours le Conseil d'État (coût plus de 5.000 euros).

Pourquoi les exploitants n'ont-ils pas rentré ce projet en premier ? En juin 2019, ils n'étaient pas propriétaires du terrain où les poulaillers pourraient s'implanter.

N'en déplaise aux lois des hommes et à la volonté d'une centaine de riverains, la main divine de Dieu est venue à leur aide sous la forme d'un échange de terrain avec la fabrique d'église de Ligny, Alléluia !

Néanmoins, cet échange pose question et fait toujours l'objet d'un recours auprès de la tutelle au moment d'écrire ce droit de réponse et cela pour les motifs suivants :

- L'absence totale de publicité. Pour rappel, tout pouvoir public est tenu d'en faire afin d'obtenir la meilleure offre ! Dans notre cas de figure, l'exploitant a sollicité et il a obtenu....Il semble évident que les principes d'égalité et de non-discrimination n'ont pas été respectés.
- La motivation pose également question : «La justification sociale de cet échange porte sur la réalisation d'un projet innovant de reconversion professionnelle via la création d'un élevage de volailles répondant à un modèle plus respectueux de l'environnement et bien-être animal ». Un peu simpliste et quid de la motivation juridique ?

- Force est de constater que la fabrique a décidé en sa séance du 13 février 2020 de procéder à l'échange mais le procès-verbal est daté du 20 mai 2020.
- L'évaluation contenue dans le dossier est fixée à 21.500 euros/hectare. De facto, si on prend comme référence la superficie du plus grand terrain pour déterminer la « valeur » de l'opération, nous sommes à 9.804 euros et la tutelle « obligatoire » est à 10.000 euros ...Vraiment une bonne affaire, surtout au regard du baromètre des notaires qui fixe le prix de l'hectare à 37.286 euros en Province de Namur et à 40.968 euros en Province du Brabant Wallon. Au regard du montant de l'opération, des questions doivent se poser.
- Sur base des documents fournis, il n'a pas été possible de déterminer si chaque partie disposait de son notaire, supposons que oui pour éviter les conflits d'intérêts.

Malgré ces éléments connus du Collège, le permis a été délivré. Pour information, il est également intéressant d'acter que l'auteur de l'article est membre de droit de la fabrique d'église sans voix délibérative.

Pour terminer, j'aborderais le distinguo qui est opéré par l'auteur de l'article entre les natifs, les non-natifs et les néo-ruraux. Voici la définition du Larousse en ce qui concerne le mot « discrimination » :

**« Action de séparer, de distinguer
deux ou plusieurs êtres ou choses
à partir de certains critères
ou caractères distinctifs »**

Libre à chacun d'en tirer les conclusions qu'ils souhaitent.

Dans son article, l'auteur fait l'éloge des natifs du village, plutôt qu'un long discours, voilà des questions à méditer :

- **A partir de combien de génération est-on considérer comme un natif du village ? Je pense notamment à la communauté italienne de Ligny qui est venu faire le boulot que certains natifs de Belgique ne voulaient plus faire !**
- **De l'article ouvrant de ce droit de réponse, faut-il déduire que les non-natifs ou néo-ruraux ont moins de droits que les natifs ? Si exercer des droits que la loi nous donne est un crime, nous sommes coupables !**

Un jour peut-être, une personne, une société souhaitera installer une maison, un hangar, un immeuble à appartements, un poulailler, une porcherie à côté de chez vous.... Avec peut-être un risque de nuisance et une perte de valeur de la maison que vous avez payée pendant 20 ans ou plus, sans parler du cadastre que vous payez chaque année. **QUE FERIEZ-VOUS ?**

Un habitant est un habitant, peu importe qu'il soit natif ou pas, peu importe qu'il soit néo-ruraux ou pas. Nous sommes égaux....Un Bourgmestre doit être fédérateur et à l'écoute de ses concitoyens, peu importe l'origine.

Bonne et heureuse année 2021, que celle-ci soit meilleure que 2020....

Marc LALOUX
Habitant de Ligny depuis 22 ans (non-natif)

Brasserie *Blocry Sonia*
livraison à domicile dans votre région

Chaussée de Nivelles, 117 B
 5140 SOMBREFFE.
 GSM 0495/893623
 soniablocry@hotmail.com

TEL \$ FAX : 071/888.750 - 071/888.477



Mr. Bricolage
 On peut compter sur lui.

SOMBREFFE
 chaussée de Gembloux, 31

Le lundi au vendredi
 de 8h30 à 18h30

Le samedi de 8h30 à 18h

Le dimanche de 8h30 à 12h

Tél. **071 88 52 66**

Pecorella SRL
071/88.90.49

**TOITURE
 MAÇONNERIE
 OSSATURE BOIS**

 pecorella.sa@pecorella.be

ART QUENTIN

Chauffage et sanitaire
 Entretien - Dépannage
 Montage
 Installateur agréé

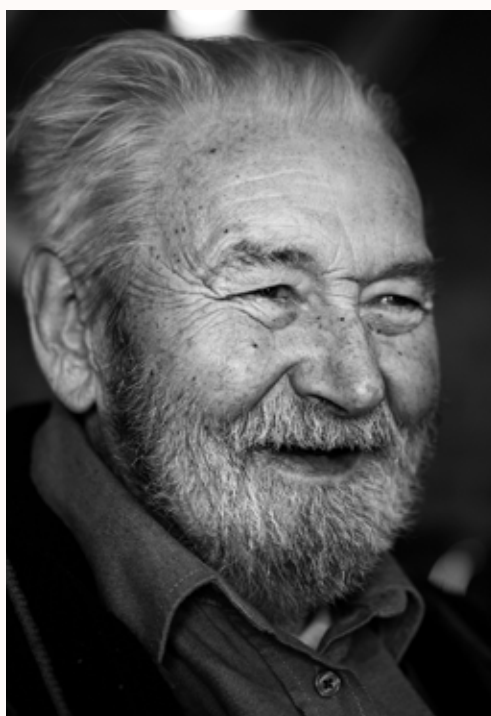
VIESSMANN

rue du Docq, 52 - 5140 Tongrinne

0472 69 56 24
artquentin.chauffage@gmail.com



Devenons réchauffeurs de *coeurs*



Le Centre d'Action Laïque de la province de Namur recherche des (m/f)

Conseillers laïques bénévoles

pour prendre notamment en charge l'assistance morale des personnes résidant en maison de repos et de soins. En tant que conseiller laïque, vous veillez scrupuleusement au bien-être et à l'autonomie des personnes, quelles que soient leurs convictions philosophiques et politiques.

Une mission que vous exercez dans un esprit de liberté de pensée et dans le respect de l'identité de la personne. En plus d'une assistance morale individuelle en maison de repos, vous proposez un accompagnement et une écoute téléphonique aux personnes demandeuses. Vous partagez les idéaux laïques et, outre le sens de l'autonomie et l'esprit d'initiative, vous témoignez d'empathie et de belles qualités d'écoute. Disponible une demi-journée

par semaine, vous disposez d'un moyen de locomotion vous permettant de vous déplacer sans difficulté dans un rayon de 15 Km.

Outre votre formation de base, le Centre d'Action Laïque assure la formation continuée sous forme de rencontres thématiques, d'interventions et de conférences.

Enthousiaste ? Adressez sans tarder votre lettre de motivation et votre curriculum vitae au **Centre d'Action Laïque de la province de Namur**, à l'attention de Patrick Vanderveiken, rue de Gembloux, 48 à 5002 Namur ou via patrick.vanderveiken@laicite.com

Les personnes retenues seront invitées à un entretien.



La zone de police Samson



Hommage à Alain SOUDANT, Inspecteur principal à la zone de police SamSom

Inspecteur Principal et chef du Poste de Proximité de Sombreffe pour la zone de police locale SamSom, Alain SOUDANT était bien connu des services administratifs de la Commune de Sombreffe et du Collège communal. Il était aussi fort apprécié pour ses qualités tant humaines que professionnelles.

Victime du Covid-19 à seulement 50 ans, cet homme de valeurs qui aimait la vie et tout ce qu'elle pouvait lui apporter d'agréable, nous a quittés bien trop tôt.

Son métier de policier était une véritable vocation et les collaborations qu'il a pu tisser avec la Commune pendant sa carrière de policier ont toujours été bienveillantes et constructives. Alain était un interlocuteur sérieux, franc et fiable.

Au sein de la police, sa passion pour les armes à feu lui a voulu d'être chargé de cours à l'Académie de Police de Namur pendant plus de 10 ans. Il a enseigné notamment le tir et le maniement des armes à feu aux nouveaux aspirants inspecteurs. Ses connaissances approfondies des armes et ses qualités de pédagogue étaient reconnues et respectées par tous.

Nous adressons nos meilleures pensées de soutien à ses proches et à ses collègues.

Merci à son épouse Nathalie CASSART, qui nous a permis de rédiger cet hommage en son bon souvenir.

Arrivée d'un nouveau chef de zone



©Photo EdA

Le jeudi 4 février dernier, à l'occasion du Collège de police (composé des Bourgmestres des communes de Sambreville et Sombreffe), Jean-Paul BOURGEOIS a prêté serment entre les mains du Président de la zone de police SamSom (Jean-Charles LUPERTO).

Ce policier, qui dirigeait jusqu'à présent le service d'information et de communication de l'arrondissement de Namur, est devenu officiellement le nouveau Chef de Corps de la zone de police SamSom.

Le recrutement d'un nouveau chef de Corps au sein d'une police locale n'est pas anodin et la procédure est à la fois longue et sérieuse. L'ouverture des candidatures a été lancée en janvier 2020 et cinq candidats ont répondu à l'appel. Réunie fin juin, la commission de sélection - composée d'autorités locale, provinciale, judiciaire, d'experts et de chefs de police au niveau local et fédéral - a reconnu deux candidats aptes

à assurer cette fonction. C'est le 28 août 2020 que le Conseil de police a fait le choix de Jean-Paul BOURGEOIS, qui était premier au classement. Une procédure administrative s'en est suivie pour aboutir, cinq mois plus tard, à un arrêté Royal de nomination.

Nous sommes donc heureux de l'accueillir et d'entamer son mandat ensemble !

Nous tenons aussi à remercier les Officiers Christophe LIEGEOIS et Olivier MALISOUX qui ont, depuis le mois d'août 2020 et dans un contexte sanitaire particulièrement difficile, assumé les fonctions de Chef de Corps et la direction du corps de police. L'ancien Chef de Corps Claude GREGOIRE a, quant à lui, pris officiellement sa pension le 1er octobre 2020.

Informations aux citoyens

Circulaire ministérielle du 12 octobre 2020 relative à l'intervention des zones de secours dans le cadre de la lutte contre les chenilles processionnaires

Depuis le 1er janvier 2019 et à la suite de l'arrêté royal du 20 septembre 2017, la protection civile, dont dépendent notamment les zones de secours,



est devenue un service d'urgence chargé de missions spécialisées et de longue durée. Cela signifie que les tâches précédemment assumées par la protection civile, dans le cadre de la lutte contre la chenille processionnaire du chêne, ne font plus partie de ses attributions. Il était donc nécessaire de remplacer la circulaire du 5 mars 2009 - relative à la lutte contre la chenille processionnaire du chêne - par cette nouvelle circulaire.

La nouvelle circulaire du 12 octobre 2020 détermine qui est responsable de la destruction d'un nid de chenilles processionnaires.

- Sur un terrain privé : il appartient au propriétaire du terrain de contacter une société spécialisée afin de faire détruire le nid à ses frais ;
- Sur le domaine public : il incombe aux autorités communales de veiller à l'éradiquer. Elles peuvent demander l'intervention des services techniques communaux ou d'une firme spécialisée.

Si le nid représente une menace pour la **sécurité** ou la **salubrité publique** (danger pour la vie humaine et animale) : il peut être fait appel à l'assistance de la zone de secours territorialement compétente qui réclamera une rétribution pour son intervention.

L'expérience montre qu'il n'est pas nécessaire de détruire l'ensemble des colonies de chenilles processionnaires. Il est plutôt recommandé d'effectuer une évaluation de la situation en fonction de la menace et des éventuelles nuisances que celles-ci pourraient générer.

Pour votre santé et pour éviter la propagation des poils urticants, il est vivement déconseillé d'entreprendre l'extermination des nids de chenilles processionnaires sans l'aide d'un spécialiste.

Lydia Frigo

Source : Circulaire ministérielle du 12 octobre 2020 relative à l'intervention des zones de secours dans le cadre de la lutte contre les chenilles processionnaires - Ministère de l'Intérieur.

Les services communaux Avis à la population

Accès aux services de votre Administration communale

Les services communaux travaillent à bureaux fermés jusqu'au 31 mars 2021 et accueillent le public **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS !**



Pour les demandes ne pouvant trouver une solution par téléphone, courrier, mail ou par notre site internet (<http://www.sombrefe.be>) et ne pouvant attendre le jeudi 1er avril, les citoyens sont invités à **PRENDRE RENDEZ-VOUS** par téléphone **auprès du service concerné** :

- **Secrétariat général** au 071/827.410
- **Population-Etat civil** au 071/827.424
- **Enseignement communal** au 071/827.432
- **Urbanisme** au 071/827.430
- **Cadre de vie** au 071/827.435
- **Cohésion sociale** au 071/827.415
- **Finances/Recette** au 071/827.420
- **Académie-section de Sombrefe** au 071/827.427

Les rendez-vous peuvent être fixés en matinée ou l'après-midi, à raison **d'une seule personne à la fois**. Les éventuels paiements se feront exclusivement via bancontact.

Merci de ne pas vous présenter spontanément à la Commune sans avoir pris un rendez-vous au préalable !

Ces mesures sont prises afin de nous assurer que la santé de nos concitoyens et de leurs proches sera préservée au mieux. Merci de votre compréhension !

Liste des n° utiles : à découper et à garder précieusement !



URGENCES (pompiers, ambulances)	112
Zone de Police SAMSOM	071/888.002
(antenne locale) - 071/260.800 (numéro général)	
Zone de secours Val de Sambre (pompiers)	071/121.429
(services administratifs)	
Médecin de garde	1733
Pharmacie de garde	0903-99.000 (1,50 €/min.)
	www.pharmacie.be
Télé Accueil - écoute 24h/24	107
Child Focus	116000
Ecoute Enfants	103
Numéro vert Extrémismes et radicalismes violents	0800-111.72
Prévention des radicalismes et des extrémismes violents (point de contact central de Sambreville)	0496/264.811

Economie-Commerce

Vous faites partie des acteurs économiques de l'entité et souhaitez être référencé sur le site www.sombreffe.be !

La Commune de Sombreffe invite les commerçants, les indépendants et les sociétés implantés dans l'entité à vérifier leurs coordonnées dans la rubrique « Annuaire » du site www.sombreffe.be, en vue de réaliser une base de donnée fiable et mise à jour.

Si vous n'êtes pas encore présent.e dans l'annuaire du site ou que vos coordonnées ne sont plus à jour (nom de l'acteur économique concerné, nom de l'entreprise, adresse email et secteur d'activité au minimum), contactez sans tarder l'Administration communale, PRIORITAIREMENT par mail à l'adresse muriel.weck@sombreffe.be ou par téléphone au 071/827 439 (du lundi au vendredi entre 9h et 12h).



Manifestations officielles

Cérémonie patriotique du 8 mai 2021 ... pas de cortège cette année

En raison de la situation sanitaire, il n'y aura pas de rassemblement aux Monuments aux Morts le 8 mai prochain.

Cependant, afin que le fil des commémorations ne soit pas rompu, une délégation communale déposera au pied de l'ensemble des Monuments de l'entité une gerbe dédiée à la mémoire des soldats et citoyens qui se sont battus pour notre liberté.

Une manière différente de nous recueillir mais avec toujours à cœur de perpétuer cette cérémonie du Souvenir.



Personnel

La Commune de Sombreffe recrute des SURVEILLANT.E.S dans ses écoles.

Au sein des écoles communales (Boignée, Ligny et Tongrinne), vous serez chargé(e) de l'accueil, de la surveillance et de l'encadrement des enfants de 2,5 ans à 12 ans pendant le temps de midi.

Les tâches principales sont les suivantes :

- Aider et surveiller les enfants durant les repas et le temps de midi
- Assurer la distribution des repas et veiller à ce que tous les enfants mangent
- Préparer le réfectoire avant les repas et le ranger après, nettoyage sommaire compris

Profil :

- Aimer le contact avec les enfants
- Disposer d'aptitudes afin de savoir gérer des groupes d'enfants jusqu'à 12 ans
- Présenter une image positive de l'école
- S'intégrer dans l'environnement de travail et aimer travailler en équipe
- Posséder des compétences relationnelles et communiquer aisément
- Faire preuve de patience et de ponctualité
- Être autoritaire et juste
- Une expérience probante au niveau de la gestion de groupe d'enfants est un atout (mouvement de jeunesse, plaine,...), tout comme un diplôme d'éducateur/trice ou puériculteur/trice

Recrutement ouvert également aux personnes pensionnées (revenu complémentaire).

Horaires du contrat de travail : lundi-mardi-jeudi-vendredi, pour un total de 8 heures/semaine.

Formations offertes en rapport avec la mission.

Vous pouvez adresser vos candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) à l'Administration communale de Sombreffe, à l'attention du service Personnel, Allée de Château-Chinon, 7 à 5140 SOMBREFFE.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de prendre contact avec Mesdames LADRIERE (071/82.74.14) ou LIBEAU (071/82.74.13).



Service Population-Etat civil



Mariages

Trois couples se sont mariés civilement à Sombreffe depuis la dernière parution du Bulletin d'information communale. Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur !



Monsieur Thomas MANN et
Madame Roxane HEINDERYCKX,
mariés à Sombreffe le 7 novembre 2020



Monsieur Pascal OVERPUTTE et
Madame Charline JACQUEMIN,
mariés à Sombreffe le 7 novembre 2020



Monsieur David LORMIEZ et
Madame Virginie ROBERT, mariés à
Sombreffe le 29 décembre 2020



Les prochaines permanences du service Population-Etat civil auront lieu les samedis 20 mars, 10 avril, 17 avril, 8 mai et 22 mai 2021, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS pris au préalable** auprès du service au numéro de téléphone 071/827.424.

Noces d'Or, de Brillant, de Diamant et Platine en 2020



Suite à la pandémie, toutes les réceptions initialement prévues en 2020 ont dû être annulées.

Nous espérons pouvoir les organiser dans le courant du second semestre 2021, si la situation sanitaire le permet.

Dans cette attente, nous voulons féliciter les 31 couples ayant eu 50, 60 et 70 années de mariage en 2020.

Nous les félicitons chaleureusement et leur souhaitons encore de nombreuses années de bonheur !

Voici les photos des jubilaires qui ont accepté d'apparaître dans le bulletin communal.

Noces d'Or (50 ans de mariage)



Monsieur Thierry Mahieu et
Madame Liliane Close.
Ils se sont mariés le 24 janvier
1970 à Huppaye.



Monsieur Manfred Hager et
Madame Jacqueline Gobert.
Ils se sont mariés le 14 février
1970 à Ligny.



Monsieur Léon Misson et
Madame Godelieve Willekens.
Ils se sont mariés le 28 février
1970 à Rhode-Saint-Genèse.



Monsieur Robert Delaruelle et
Madame Lucienne Peeters. Ils se
sont mariés le 24 avril 1970 à
Walhain-Saint-Paul.

Noces d'Or (50 ans de mariage)



Monsieur Fernand Lorand et Madame Michelle Léonard. Ils se sont mariés le 24 avril 1970 à Tongrinne.



Monsieur Serge Macors et Madame Marie-Louise Roelandts. Ils se sont mariés le 10 juillet 1970 à Ligny.



Monsieur Christian Page et Madame Irma Mignolet. Ils se sont mariés le 18 juillet 1970 à Sombreffe.

Noces de Diamant (60 ans de mariage)



Monsieur René Pigeolet et Madame Christiane Dubois. Ils se sont mariés le 23 avril 1960 à Ligny.



Monsieur Georges Detournay et Madame Yvette Somville. Ils se sont mariés le 24 septembre 1960 à Sombreffe.



Monsieur Arthur Isaac et Madame Christiane Robert. Ils se sont mariés le 15 octobre 1960 à Incourt.

Noces de Platine (70 ans de mariage)



Monsieur Joseph Wiart et Madame José Toubac. Ils se sont mariés le 15 juillet 1950 à Neerheylissem.

Service Cohésion sociale

Culture

BiblioBus

En raison de problèmes techniques et de difficulté- La bibliothèque itinérante de la Province de Namur propose en prêt direct au grand public (particuliers, familles, écoliers, etc.) des ouvrages variés destinés à son information ou à son délasserment. Le Biblio-bus est présent sur le marché de Sombreffe un samedi par mois, Place Baudouin 1er, de 9h00 à 13h00.

Prochaines dates de passage à Sombreffe : **les samedis 20 mars, 17 avril et 22 mai 2021, de 9h00 à 13h00.**



Attention : en raison de la pandémie de Covid-19, nous vous conseillons de vérifier que ce service est maintenu sur la page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/bibliobusnamur>.

BDbus

Le **BDbus** propose aux adultes et à la jeunesse des bandes dessinées et des mangas, ainsi que divers médias associés (magazines sur la BD, vidéos de mangas...).

Il est présent le 3ème mercredi du mois, de 13h00 à 15h00, Place Baudouin 1er à Sombreffe.

Prochaine date de passage à Sombreffe : **les mercredis 17 mars, 21 avril et 19 mai 2021, de 13h00 à 15h00.**



Attention : en raison de la pandémie de Covid-19, nous vous conseillons de vérifier que ce service est maintenu sur la page Facebook <https://fr-fr.facebook.com/bdbus.namur>.

Petite enfance-Enfance-Jeunesse



Connaissez-vous le BébéBus de votre Commune ?

Il s'agit d'une halte-accueil de qualité pour les enfants jusqu'à 3 ans. Le BébéBus propose deux jours maximum d'accueil par semaine au tarif de 6 € ou 2 € la journée.

NOUS SOMMES DANS VOTRE RÉGION :

**Mardi et jeudi, de 9h00 à 16h00, au Complexe sportif de Sombreffe
Allée Château Chinon n°6**

La halte-accueil s'adresse principalement aux publics qui n'ont pas accès aux milieux de garde traditionnels. Le BébéBus est aussi un outil de prévention général en permettant aux enfants de se socialiser, de participer à des activités adaptées à leur âge, de se préparer à l'entrée à l'école maternelle.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre :

- La coordinatrice du BébéBus : Océane COYETTE au 0492/94.13.16
- L'Administration communale de Sombreffe : Charlotte BENABID - 071/827.444
ou charlotte.benabid@sombreffe.be



Collecte des déchets organiques : les langes ne sont plus autorisés

Depuis ce 1er janvier 2021, les langes d'enfants ne sont plus autorisés dans la collecte des déchets organiques. En effet, les langes commercialisés sont de moins en moins biodégradables (+ de 76% de masse plastique) et ils doivent désormais être jetés avec les déchets résiduels.

Cette nouvelle mesure a un impact direct pour les milieux d'accueil et plus particulièrement pour les accueillantes à domicile qui reçoivent chez elle 4 à 5 jeunes enfants du lundi au vendredi.

Afin de soutenir ce secteur fragile, l'Administration communale de Sombreffe a revu à la hausse la prime octroyée aux accueillantes d'enfants : le montant de la Prime à la continuité passe de

75 € à 135 € par place d'accueil et par an.

Cette augmentation permettra aux accueillantes de ne pas subir financièrement ce changement en matière de collecte des déchets.

Par ailleurs, un atelier de découverte des langes lavables a été proposé à la population le 27 février en matinée en collaboration avec le Bep-environnement. L'objectif de cet atelier était de faire découvrir aux parents ou futurs parents les avantages liés à l'utilisation des couches lavables et de les sensibiliser à cette alternative.

Pour toutes vos questions relatives au secteur de la Petite enfance, n'hésitez pas à prendre contact avec Charlotte BENABID au 071/827.444 ou charlotte.benabid@sombreffe.be.

PCS de Sombreffe

Au vu des mesures imposées cette année, nos activités solidaires sur le terrain ont été annulées faute de rassemblement autorisé.

Le service Cohésion sociale, et plus particulièrement dans le cadre de son plan de cohésion sociale subventionné par la Région Wallonne, a donc mis sur pied un projet de cartes de vœux pour garder le lien avec les aînés et ce, grâce à la collaboration entre le CCCA (Conseil Consultatif des Aînés) et le CCE (Conseil Communal des enfants).

5 cartes de vœux ont donc été réalisées par des petits conseillers inspirés et à partir de tous leurs éléments, notre animateur EPN a pu en créer une nouvelle.

Cette carte unique a donc été envoyée à tous les aînés de plus de 65 ans, fin janvier, avec un petit mot rédigé par la Présidente et les vice-présidents du Conseil des Aînés :



« Les Conseil Consultatif des Aînés, le Conseil Communal des Enfants et le service Cohésion sociale vous souhaitent une belle et heureuse année 2021 !

Après ces derniers mois bien bousculés, nous espérons vous trouver en bonne forme.

Nous restons ouverts à toute suggestion visant à l'amélioration de votre bien-être. Que cette nouvelle année soit pleine de joie, de petits et grands bonheurs en famille, avec les amis, dans votre village ! »

Toutes les cartes des enfants peuvent être admirées dans cet article mais aussi sur le site www.sombreffe.be.



Horaires
des **EPN** de
Sombreffe
Ligny &

Easy-E-Space du CPAS de Sombreffe

Sombreffe Pascale Furlini

- **Lundi** — de 13h30 à 16h
└ Sur rendez-vous
- **Mardi** — de 13h30 à 16h
└ Sur rendez-vous
- **Mercredi** — de 13h30 à 15h30
└ Sur RDV + de 19h à 21h
- **Jeudi** — de 13h30 à 16h
└ Sur rendez-vous
- **Vendredi** — de 13h30 à 16h
└ Sur rendez-vous



071 / 89 18 00

easyespace@cpas.sombreffe.be

EPN communal de Sombreffe

Xavier Vonnèche **Ligny**

- **Mardi** — de 9h à 17h
└ Sur rendez-vous
- **Mercredi** — de 9h à 17h
└ Sur rendez-vous
- **Vendredi** — de 8h30 à 12h30
└ (PhotoLabs)

071 / 82 08 99

xavier.vonneche@sombreffe.be









Environnement

Propreté publique : Améliorez l'espace public avec l'application «FixMyStreet Sombreffe »

Dépôt clandestin, bulle à verre remplie, poubelle publique endommagée, il n'est pas toujours évident pour le citoyen de savoir vers qui se tourner pour signaler les problèmes rencontrés dans l'espace public. C'est pourquoi Be WaPP a développé une application de signalements « FixMyStreet Wallonie ».

L'application permet de centraliser les signalements en un seul endroit au sein des services communaux. L'outil géo-localise le problème rencontré dans l'espace public et, en fonction de la nature du signalement, le service compétent chargé de son traitement en est averti. **Une fois la demande acceptée, l'auteur du signalement est tenu au courant du traitement réservé au problème identifié** et reçoit une notification lorsqu'il est résolu.



Vous constatez un problème dans l'espace public ? Signalez-le directement à la Commune de Sombreffe et participez à l'amélioration de votre cadre de vie ! C'est simple et efficace. En quelques clics, **localisez le problème, prenez-le en photo et votre signalement sera transmis** au gestionnaire chargé de sa prise en charge !

Le fonctionnement FixMyStreet Wallonie

- **Téléchargement** : l'utilisateur télécharge **GRATUITEMENT** l'application sur son smartphone ou sa tablette (<https://www.fixmystreetwallonie.be/accueil>)
- **Création d'un compte**
- **Signaler un problème via l'app.** Pour ce faire, il est nécessaire d'activer la géolocalisation sur l'appareil, prendre une photo et donner quelques brèves informations sur le problème rencontré. Pour les personnes qui ne disposent pas d'un smartphone, le site [fixmystreetwallonie.be](https://www.fixmystreetwallonie.be) est également fonctionnel.
- **Appuyer sur «envoyer»** Déclaration envoyée ! Le gestionnaire communal va la traiter.
- **Suivre l'évolution du signalement** via l'application ou le site internet. Une notification est envoyée quand le problème est résolu.

Des gestes citoyens en faveur des pollinisateurs

Il est possible d'agir à l'échelle communale et citoyenne ! L'implication des citoyens dans la conservation des pollinisateurs sauvages est un puissant levier. En effet, en Wallonie, les jardins représentent entre 6 et 8 % du territoire. Et à l'inverse, les particuliers de France et Belgique sont les plus grands consommateurs de pesticides.

Si chacun d'entre nous participait à son échelle, le constat pourrait être très positif. Plusieurs actions peuvent être facilement mises en place afin d'offrir le gîte et le couvert aux pollinisateurs :

- Créer des balconnières de plantes mellifères
- Semer une prairie fleurie
- Planter une haie vive
- Utiliser des engrais verts au jardin
- Créer des parcelles monoflorales
- Planter des plantes grimpantes mellifères
- Installer un hôtel à insectes
- Conserver un talus, le bois mort, créer un mur de pierre sèche, avoir un chemin de terre battue
- Créer une mare
- Faire une spirale d'herbes aromatiques
- Créer une rocaille avec ses plantes associées
- Laisser s'installer une friche fleurie



© M. Folschweiller - Une balconnière avec des plantes mellifères favorables aux pollinisateurs ».

Mais avant de réaliser ces actions, il est nécessaire de respecter des principes fondamentaux comme :

- renoncer aux pesticides chimiques;
- ne pas détruire les milieux naturels et habitats des pollinisateurs ;
- respecter la spontanéité de la vie sauvage ;
- privilégier la spontanéité ou le semi de plantes sauvages de notre région
- et ne pas laisser se développer les espèces exotiques invasives.



© M. Folschweiller - Un potager en permaculture, permettant une gestion sans pesticide et laissant une place aux "mauvaises herbes" dont les fleurs sont favorables aux pollinisateurs ».



© SAPOLL (www.sapoll.eu)

Plus d'info ?

Visitez la page web du projet SAPOLL (projet Interreg "Sauvons nos pollinisateurs") dédiée (<http://sapoll.eu/devenir-refuge-pollinisateurs-fr/>) et devenez refuge pour les pollinisateurs!

Vous pouvez agir à votre échelle, dans votre jardin ou sur votre balcon, en faveur des pollinisateurs. Le Réseau des Refuges pour les Pollinisateurs regroupe plusieurs centaines de citoyens qui agissent dans ce sens en Belgique et dans le nord de la France.



Auteurs : Maxime Drossart & Morgane Folschweiller



Le CPAS de Sombreffe

Le rôle d'un CPAS est bien plus large que l'octroi d'une aide sociale ou d'un revenu d'intégration sociale.

Le CPAS développe ses activités aussi bien dans le champ professionnel et de l'emploi, que dans celui du bien-être, de la santé, de la culture ou du conseil aux personnes.

A Sombreffe, l'équipe du CPAS a mis en place une série de services destinés à apporter des solutions nouvelles aux besoins de la population.

Le CPAS de Sombreffe vous accueille, rue Haute, 7 à 5140 Ligny, **lors des permanences organisées les mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les autres jours sur rendez-vous.** (Nous vous invitons, au vu de la situation sanitaire et par facilité, à contacter le CPAS préalablement au 071/49.01.10 ou par mail à info@cpas-sombreffe.be).



- **Directeur général faisant fonction : Laurent FRERES** – DG@cpas.sombreffe.be
- **Accueil administratif** : FRAIPONT Caroline – Tél : 071/49.01.10 – Fax : 071/49.01.19
caroline.fraipont@cpas.sombreffe.be
- **Receveuse Régionale** : LALOUX Amélie

• Service social

Chef de service : CHALLE Carole – carole.challe@cpas.sombreffe.be

Permanence : mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00

Cependant, durant la période de crise sanitaire, nous vous invitons à **contacter préalablement le CPAS au 071/49.01.10 ou par mail à info@cpas-sombreffe.be**

Sur rendez-vous :

- o Pour Sombreffe : D'HOOGE Anne-Sophie – asd@cpas.sombreffe.be
- o Pour Ligny et Boignée : DEVILLERS Gwenaëlle – gwenaëlle.devillers@sombreffe.be
- o Pour Tongrinne : CHALLE Carole – carole.challe@cpas.sombreffe.be

- **Allocation de chauffage** (mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00) : CHALLE Carole – carole.challe@cpas.sombreffe.be

- **Compteur à budget** : station de chargement et de paiement d'électricité au CPAS

- **Distribution de repas à domicile** : 071/49.01.10

- **Mobisocial** (pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion ou ne peuvent se déplacer seules, ce service permet de vous conduire à des rendez-vous médicaux, faire vos courses, ...) : FRAIPONT Caroline – Tél : 071/49.01.10 – 0494/43.45.56

- **Easy-e-Space** (EPN du CPAS – Gratuit et ouvert à tous) : FURLINI Pascale – 071/89.18.00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00 – mercredi de 13h30 à 16h00 réservé aux enfants)

- **Repassage "La Manne à Linge" et vêtements de seconde main "Le Fourre-tout"** : rue Gustave Fiévet, 38 à 5140 Sombreffe – 0495/89.11.95 – Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

- **Énergie** : GOFFAUX Pascal, tuteur énergie – tuteur.energie5140@gmail.com



- **Insertion sociale** : GUSCIGLIO Aurélie, Assistante sociale - sis@cpas.sombreffe.be
- **Job coaching** (le lundi et jeudi uniquement sur rendez-vous) : PIZZUTO Lorena - lorena.pizzuto@sambreville.be
- **Médiation de dettes** (le lundi sur rendez-vous) : GREGOIRE Léa - lea.gregoire@greasur.be
- **Logements sociaux pour les aînés « Les Merlettes »**, rue Chasse-Lion à Sombreffe : 071/49.01.10



Coordonnées de contact du CPAS

Rue Haute, 7 à 5140 LIGNY - Tél : 071/49.01.10 – Fax : 071/49.01.19
Mail : info@cpas.sombreffe.be – Site Internet : www.sombreffe-cpas.be



Nos enfants

Dans notre Ecole communale ...

Implantation de Boignée

Notre beau projet numérique :

« Le Petit Ecolier » a été presque entièrement pensé et conçu par les élèves.

Tantôt en petits comités rédactionnels, tantôt en mode « reporter photos », les enfants s'investissent de plus en plus dans la réalisation de notre petit journal.

Ces activités s'insèrent dans notre projet numérique, qui nous a permis de recevoir du matériel de qualité afin de le mener à bien (mais pas uniquement, le matériel numérique sert aussi dans d'autres situations d'apprentissage).

Bravo aux élèves pour leur investissement, ils font cela comme des « pros » !



Notre projet historique :

Cette année nous découvrons les grandes périodes de l'Histoire.

Chaque classe a travaillé sur la ligne du temps et la chronologie des événements.

Les plus petits ont peint « à la manière de.. » et ont découvert la préhistoire.

Chez les plus grands, certains ont réalisé des peintures rupestres, d'autres ont lu un livre... suite au prochain épisode.



Implantation de Ligny

Malgré le coronavirus et ses différentes restrictions liées à la vie d'une école, l'implantation de Ligny est toujours en action ! Cette année, en plus du projet "biodiversité", toute l'école participe à l'opération "Good Planet" ! 5 thématiques, 5 challenges afin de montrer qu'agir pour la planète peut être facile et ludique et à tout âge ! Différents défis ont déjà été relevés: croque local, zéro déchet et bientôt nous commencerons le challenge "gros pull" pour lequel nous allons diminuer le chauffage des classes de 2 degrés. Venez voir nos challenges en photos sur le site de l'école.



Diverses activités ont bien rythmé l'école et tenu nos élèves en forme : la préparation du futur potager, les bougeoirs de Noël, la galette des rois et les crêpes de la Chandeleur... Profitons de chaque petit moment de bonheur pour traverser au mieux cette période difficile. Bravo et merci à tous les enfants pour leur dynamisme et leur enthousiasme !



Implantation de Tongrinne

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, nous avons vécu de belles activités !

De l'accueil à la deuxième primaire, les enfants ont participé à une animation Planète Mômes sur le thème des arts. Afin de l'aider à retrouver toute sa gaieté, les élèves de Madame Lydie ont réalisé un Arlequin haut en couleurs par collage. La classe de Madame Isabelle, quant à elle, réalisera une œuvre monochrome.

De leur côté, les amis de 2ème maternelle font de la psychomotricité sur la comptine chantée « Le manège des flocons de neige » afin de développer la danse comme mode d'expression.

Chez Madame Nathalie, les enfants ont développé l'apprentissage de l'écriture en rédigeant une magnifique carte de vœux à leurs parents. Ensuite, ils sont allés la poster près de l'école.

L'ASBL Ekikrok a animé un atelier sur les oiseaux en quatrième primaire. Ceux-ci ont réalisé une mangeoire et des boules de graines afin de les aider cet hiver.

Au quatrième cycle, les élèves ont participé à une animation Cap Sciences pour en apprendre plus sur les bactéries et les virus. Ils ont, entre autres, détecté des microbes au moyen d'une lampe UV et ont fait des tests en éprouvettes de vaccins et d'antibiotiques.



Découvrez les activités de nos implantations communales sur notre site internet : <https://ecolecomsombreffe.wixsite.com/home>



L'avis des groupes politiques



Cette rubrique est ouverte aux groupes politiques représentés au sein du Conseil communal. Chaque groupe représenté a l'opportunité de s'exprimer dans un souci démocratique et de transparence (limité à un maximum de 1500 caractères espaces compris).

Les articles doivent porter sur les matières qui relèvent de la compétence d'avis ou de décision du Collège ou du Conseil communal (dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal).

Ils ne peuvent en aucun cas interpellier ou invectiver nominativement qui que ce soit, ni porter atteinte au personnel ou aux services publics.

Ils doivent également respecter les réglementations en vigueur (notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles), mentionner nominativement leur(s) auteur(s) et être signés par la majorité des membres du groupe politique porteur du texte.

Il va falloir se serrer la ceinture ...

Le Covid est là et il ne faut pas se leurrer, il risque encore de gangréner nos vies un certain temps.

Les répercussions économiques sont catastrophiques pour tous les secteurs d'activité. Le soutien financier apporté par les autorités publiques constitue une bouffée d'air, mais cela sera insuffisant pour certains.

Les pouvoirs publics souffrent également en raison de la diminution de certaines rentrées financières, mais également des montants dépensés pour aider nos concitoyens et nos entreprises.

Pour Sombreffe, la situation va être compliquée, les finances n'étaient déjà pas au beau fixe et cela risque de ne pas s'améliorer. Les rentrées financières seront à la baisse et cela pour de nombreuses années... À côté de cela, l'autorité communale travaille déjà depuis 2 ans à réduire ses charges, nous sommes déjà loin dans la démarche : « On ne peut pas faire saigner une pierre ».

Il faut anticiper la situation pour pouvoir faire face aux mauvais jours. Pour DéFI, le Collège doit se préparer au tsunami financier qui s'annonce afin de préserver au mieux notre personnel ainsi que nos infrastructures dont le nombre n'est déjà pas négligeable pour une commune comme la nôtre. Essayons déjà de conserver ce que nous avons sans rien perdre et de soutenir au mieux nos concitoyens et nos entreprises sans augmenter la charge fiscale. Il semble plus qu'évident que notre commune doit se recentrer sur ses missions de base.

Marc LALOUX - Conseiller Communal DéFI

Ann B.

by Marie

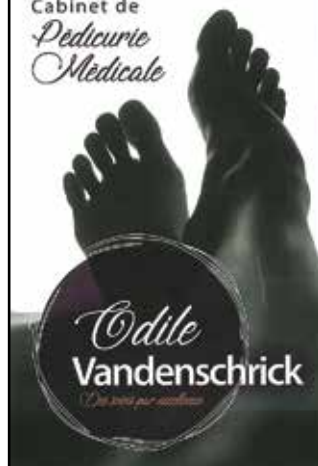
Votre boutique de prêt à porter pour dames.

Grand'Rue 66
Gembloux
081 61 07 72

www.annbbymarie.be

Ouvert du mardi au samedi
de 10 à 18h
et le lundi sur rendez vous

Cabinet de
*Pédicurie
Médicale*



Rue Gustave Fiévet, 7 Point du Jour, 8
5140 Sombreffe 5376 Miecret

0478 38 75 60 | 083 68 94 86

- Pédicure médicale
- Spécialisée en podologie
- Ongle incarné
- Mycose de l'ongle, soins de cors, de durillons...
- Réalisation d'orthèse correctrice et protectrice
- Blanchiment des ongles



François-Xavier DUMONT
Chée de Gembloux, 73 - 5140 Tongrinne (Sombreffe)
Tél.: 071 88 64 90 • Gsm: 0475 41 08 42
Fax: 071 88 50 12
E-mail: info@dumotec.be
www.dumotec.be



DUMOTEC
CHAUFFAGE CENTRAL

Distributeur agréé
VIEGMANN

 **Audibilis**
Centre Auditif

Benoît DIERGE
Audicien

Recherche
AUDICIEN DIPLÔMÉ

- Appareils discrets et performants
- Essais sans engagement
- Réglage et nettoyage de votre appareil



Rue Joseph Marvel, 22 - 5032 Corroy-le-Château

sur rendez-vous : 0473/89 25 81

www.audibilis.be • info@audibilis.be



GEMBOUX

142, Chaussée de Namur
Tel. : 081 611 600

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR
CUISSON AU FEU DE BOIS

LE PAIN



D'ANTAN

lepaindantan.be

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR  

WIERDE

97, Rue de Jausse
Tel. : 081 588 883

C'est quoi le greenwashing ?

On parle de greenwashing ou « blanchiment écologique » lorsqu'un message abuse ou utilise à mauvais escient l'argument écologique.

Ne vous laissez pas bernier par la mode « verte » des produits commerciaux ou messages politiques !

Peut-être avez-vous vu, dans l'émission Investigation, des populations sacrifiées au bénéfice d'entreprises qui produisent de la technologie dite « verte ». Ne soyons pas naïfs, si le photovoltaïque remplace le mazout, il aura forcément un autre impact polluant, ici ou ailleurs. Quelle solution ?

La transition écologique est bien plus que la transition énergétique que l'on nous propose actuellement, qui passe surtout d'une pollution au CO₂ à une pollution aux métaux rares !

En très bref, il faut 3 étapes pour réussir la transition écologique :

1. **La sobriété** (heureuse de préférence ;-)) : éviter les déplacements inutiles, la surconsommation, tendre vers le zéro déchet...

2. **L'efficacité** : l'isolation, rendre nos outils plus performants...

3. **Le renouvelable** au lieu de la technologie fossile pour les besoins incompressibles.

Derrière le mot « vert » se cache parfois de la noirceur et l'écologie est là pour l'éviter.

Ecolo approuve la conclusion de l'émission : face à toutes ces problématiques, il est urgent de repenser notre rapport aux matières premières, pour finalement consommer moins d'énergie et extraire moins de ressources.

V. Delporte, D. Hallet, F. Halleux, E. Van Poelvoorde



Vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain Bulletin distribué la semaine du 10 mai 2021 ? Dans ce cas, merci d'envoyer votre proposition d'article **au plus tard le mardi 6 avril** par mail à info@sombreffe.be, en mentionnant en objet « Bulletin communal – L'avis des groupes politiques ».



Expressions citoyennes

Cette rubrique est ouverte aux citoyens de l'entité et leur offre l'opportunité de s'exprimer dans un souci démocratique et de transparence (limité à un maximum de 1500 caractères espaces compris).

Les articles ne peuvent en aucun cas interpellier ou invectiver nominativement qui que ce soit et porter atteinte au personnel ou aux services publics.

Par ailleurs, les articles doivent :

- rester courtois et faire preuve de retenue (s'exprimer sans excès et avec bienséance) ;
- porter sur les matières qui relèvent de la compétence d'avis ou de décision du Collège ou du Conseil communal (dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal) ;
- respecter les réglementations en vigueur (notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles) ;
- être signés et indiquer clairement le nom et le prénom ainsi que les coordonnées de leur auteur.

L'Administration communale se réserve le droit de ne pas publier les articles (en tout ou en partie) qui ne respecteraient pas l'une des dispositions précisées ci-dessus.



Citoyen Sombreffois depuis 7 ans (néo-rural), je voudrais revenir sur l'article de Monsieur le Bourgmestre publié dans le dernier bulletin communal sous la rubrique « comment cultiver le bien vivre à Sombreffe ».

Il y est fait état de la délivrance d'un permis d'urbanisme pour deux poulaillers en qualité différenciée de 13.000 poulets. A travers cette enquête, la question essentielle pour le citoyen est de savoir de quel type d'élevage nous souhaitons pour le futur. Le label « bio » (suivant la publication de biowallonie de 2017), un élevage bio ne dépasse pas, notamment, 4800 poulets par bâtiment. Nous sommes donc bien dans l'élevage industriel. Il me semble donc normal, que les citoyens s'interrogent sur le futur de leur alimentation tout en s'assurant d'un cadre de vie en rapport avec leurs attentes.

Le « vivre ensemble » nécessite une ouverture d'esprit et une acceptation de l'autre. En classifiant les nouveaux habitants de « néo-ruraux », nous sommes loin du compte et pouvons même parler de ségrégation. Je doute très fort que nous pourrions ainsi rassembler les agriculteurs et les « néo-ruraux » pour qu'ils apprennent à se connaître à se parler. Petit fils d'agriculteur, je me sens directement concerné par les difficultés rencontrées par le monde agricole actuel. Je sais faire preuve de tolérance. Je peux les entendre, les soutenir dans leur diversification, mais pas à n'importe quel prix. Pensons à nos enfants, petits-enfants et n'acceptons pas n'importe quoi.

Claude Gregoire

J'habite avec mon compagnon rue Humérée 40 à Sombreffe. Tous les jours je retrouve devant mon garage, sur les graviers, des déjections de chiens.

Ça devient grave. Je rentre l'auto et donc je ramène les crottes sur le carrelage dans mon garage. Mon compagnon est handicapé et se déplace avec un déambulateur. Il lui arrive de rouler sur ces déjections.

Beaucoup de gens promènent leur chien dans ma rue pour aller vers les chemins de campagne. Ceux-ci ne sont pas très respectueux de l'environnement. Pourquoi ne pas ramasser les déjections de leur chien !!

Le chien, lui, n'en peut rien si on le laisse faire sur mon terrain.

Je demande à toutes ces personnes d'avoir un peu plus de civisme.

Madame Doumont
Sombreffe

La situation épidémiologique à Sombreffe qualifiée d'« inquiétante » dans le dernier bulletin communal doit être nuancée : les 73 de moins de 30 ans « malades » étaient atteints de façon bénigne, ainsi que nous l'ont confirmé divers acteurs locaux de la santé.

Depuis des mois, les communications officielles et les médias ne cessent de nous effrayer et omettent les raisons de garder calme, bon sens et raison. Ils taisent que :

- le taux de guérison est écrasant : 98 % ;
- la plupart des personnes décédées ont dépassé leur espérance de vie (moyenne d'âge de plus de 80 ans) ;
- les statistiques de décès ne sont pas tout à fait fiables : de nombreuses personnes meurent non du virus, mais avec le virus et l'on impute tous ces décès à « l'épidémie » ;
- il est tout à fait normal que le nombre de contaminations ait augmenté fortement ces derniers mois, puisque le nombre de tests a augmenté lui aussi de la même façon, mais qui dit contamination ou « cas » (positif) ne dit pas maladie ;
- inciter/obliger des personnes qui ne présentent pas de symptômes à se faire tester est inutile et aberrant et concourt à entretenir la psychose collective ;
- le nombre de morts est bien inférieur à celui des décès dus au cancer, au tabagisme (55 décès par jour en Belgique), à l'alcoolisme, à la pollution de l'air et au sida.

En conclusion, il est urgent d'informer objectivement et de donner espoir aux citoyens.

Georges et Rita Brion-Jansen
Charles et Marie-Hélène Lantremange-Lénaers - Sophie Wieme



Vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain Bulletin distribué la semaine du 10 mai 2021 ? Dans ce cas, merci d'envoyer votre proposition d'article **au plus tard le mardi 6 avril** par mail à info@sombreffe.be, en mentionnant en objet « Bulletin communal – Expressions citoyennes ».



La vie des associations

Cette rubrique est ouverte aux associations actives dans l'entité de Sombreffe. Les associations disposent d'un égal espace d'expression et du même traitement graphique. Chacune peut transmettre son texte, sous format « traitement de texte » sans mises en forme, limité à un **maximum de 1500 caractères espaces compris**.

Les articles doivent :

- porter sur des **activités qui ont lieu dans l'entité ou qui sont organisées en dehors de l'entité pour des citoyens de l'entité**.
- être signés et indiquer clairement le nom et le prénom ainsi que les coordonnées de leur auteur.
- respecter les réglementations en vigueur (droit au respect des personnes, de la vie privée, d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles).
- **faire la promotion d'activités précises et déterminées**.

Les articles ne peuvent pas :

- interpellier ou invectiver nominativement qui que ce soit.
- **avoir pour seul objet de rappeler de manière récurrente l'objet social ou la présentation générale de l'association**
- contenir trop de détails de nature « commerciale » tels que, par exemple, entrer dans le moindre détails des prix demandés pour la participation aux activités, la composition précise d'un ou plusieurs menus, etc.

L'Administration communale se réserve le droit de ne pas publier les articles (en tout ou en partie) qui ne respecteraient pas l'une des dispositions décidées par le Collège communal les 13 mai, 16 septembre et 2 décembre 2020.

Radio Quartz : Brocante de Sombreffe



A tous les brocanteurs, visiteurs et partenaires de la brocante de Sombreffe.

Étant donné les circonstances liées à la crise sanitaire, et sachant qu'il faut plusieurs mois de préparation pour organiser un tel événement, la brocante de Sombreffe ne pourra malheureusement pas avoir lieu en 2021.

Merci de votre compréhension !

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches. www.brocantedesombreffe.be

Une boulangerie à Ligny... Enfin !

Le village de Ligny a vécu, il y a peu, une grande émotion : un commerce de proximité est venu s'y implanter... Cela n'était plus arrivé depuis bien longtemps ! La boulangerie « Place des Gourmands » s'est installée dans l'ancien snack Mammy Frit'. Elle attire de nombreux habitants curieux de découvrir les lieux et de goûter les produits.

Cette arrivée tant attendue est le fruit d'une initiative citoyenne de la Société Coopérative « Vivre à Ligny ». Une consultation populaire, réalisée il y a deux ans, a confirmé que les villageois se désespéraient de ne pouvoir accéder à des produits de première nécessité dans le village. Une dizaine de personnes d'horizon divers mais tous Lignards s'est alors regroupée. Elle a réfléchi au moyen de satisfaire cette demande. Ce groupe s'est constitué en coopérative qui a un double but. Fournir un accès à des produits de nécessité et recréer du lien social. Autrement dit, de permettre aux habitants de mieux se connaître et de s'entraider.

Le projet a suscité une grande mobilisation avec l'arrivée de nombreux coopérateurs. La Commune a réservé un accueil favorable à l'initiative et proposera, dans son budget 2021, une enveloppe pour la soutenir.

Aujourd'hui, la boulangerie est entre les mains expertes de Sabrina, notre vendeuse. Notre groupe entrevoit de nouvelles perspectives. Nous nous lancerons bientôt dans de nouvelles aventures. Bienvenue à ceux qui souhaitent rejoindre le projet. Ils peuvent nous contacter à l'adresse mail : info@vivrealigny.be ou communiquer leur nom et adresse à la « Place des Gourmands »

Odile Somville, présidente de la SC Vivre à Ligny



Sombreffe en Transition

Comme vous le savez probablement déjà, Sombreffe en Transition a vu le jour d'un nouveau **groupe de Partage Alimentaire**.

Les participants se réunissent de temps en temps en petits comités pour rassembler des productions fruitières et en faire de bons produits.

Cet été, nous avons réalisé des sirops de cerises, raisins et petits fruits, et des compotes de pommes.

Nous avons également récolté 150 kg de pommes variées, qui ont été pressées à la ferme de l'Estangue à Rèves et ont donné lieu à 89 bouteilles de délicieux jus de pommes.

100 Kg de noix ont également été récoltés et l'huile qui a été pressée à la Noiseraie de Rhisnes est délicieuse.

Comme nous ne pouvons plus organiser de fêtes étant donné les conditions actuelles et que celles-ci génèrent un peu de rentrées financières, nous comptons vous proposer de nous acheter des jus de pommes au prix de 2 euros par bouteille. Mais au moment de la parution de ce bulletin, il ne nous en reste plus !

Soyez attentifs à nos prochaines propositions et/ou n'hésitez pas à rejoindre ce groupe car le bénéfice dégagé par les ventes servira à participer à l'achat d'un déshydrateur de fruits, qui pourra être utilisé par les membres de SenT.

Cet été, une partie de l'argent que nous avons en réserve a servi à acheter une cuve et une gouttière pour récolter l'eau de pluie, à destination du Jardin partagé de Ligny...

Pour en savoir plus sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou via Facebook,

<http://sombreffe.reseautransition.be/contact/>
<https://www.facebook.com/SombreffeEnTransition/>
info@sombreffe-en-transition.be



PAC Sombreffe : Noël pour tous !

Face à la crise du covid-19 et du nombre croissant des personnes fragilisées dans notre commune, le PAC de Sombreffe, ses conseillères communales Betty Hainaut, Catherine Keimeul et son conseiller CPAS Alain Demoustier, ont choisi de mettre en valeur la SOLIDARITE en organisant une collecte de vivres, de jouets et d'articles de première nécessité au profit des plus fragilisés de notre entité.

Grâce à la générosité des Sombreffois, nous avons pu remettre au CPAS de Sombreffe plus d'une centaine de colis, tout confondu.

Cela n'aurait pu se faire sans la collaboration étroite de Monsieur Benoît Vandenschrick et de Monsieur Laurent Frères, respectivement Président et Directeur général du CPAS de Sombreffe, qui se sont chargés de l'organisation logistique de la distribution de ces colis auprès des personnes fragilisées de Sombreffe.

Cette action, reconduite chaque année, est la première d'une longue série où SOLIDARITE et ENTRAIDE seront les maîtres mots.



Carole Bobot, Présidente



Infi
ez ... VOUS

**PRISE DE SANG
SUR RENDEZ-VOUS
DU LUNDI AU SAMEDI
SOINS À DOMICILE - PANSEMENT
INJECTION - SOIN PALLIATIF**

☎ **0497 39 37 65** INAM 42533486408
📍 69 Chaussée de Nivelles 5140 Sombreffe

MAZOUT **PRIX QUALITE SERVICE** *Livraisons endéans les 24h00 !*

SACRE PONTHEU *L'union fait la force !*



A votre service depuis plus de 40 ans !

- Paiements échelonnés • Bancontact à bord du camion
- Service soigné par personnel qualifié

Calendrier OFFERT pour toute commande de 500 litres
(Offre valable jusqu'à épuisement du stock)

Bureau : route de Namur 146 - 6224 WANFERCEE-BAULET

Tél.: 071/81.13.31



Nathalie Crabeck

Pédicure médicale.
Réflexologie plantaire.

21, rue Tienne de Mont
5140 Sombreffe
0495/89.95.42

Isolement, solitude, deuil, angoisses

BESOIN D'EN PARLER ?
UN BÉNÉVOLE LAÏQUE EST À VOTRE ÉCOUTE



0800 82 089
Garanties d'anonymat et de confidentialité
Numéro gratuit

Calmeur responsable : Bernard Digne, Centre d'Action Laïque de la province de Namur, 46 rue de Gembloux 51002 Namur.




SAMUEL SERVAIS IMMELEC
BÂTIMENTS PRIVÉS ET INDUSTRIELS
Installations-Transformations-Chauffage électrique-Dépannages

TVA: BE0550.445.405 CHEMIN DE BRYE, 7
samuel.servais@hotmail.com 5140 SOMBREFFE

0478/61.43.83

Vente de vélos
Graines de Vélo



Equipements  **VAUDE**
The Spirit of Mountain Sports

0484 88 53 47
nicolas.hanssens@grainesdevelo.be
www.grainesdevelo.be
chaussée de Wavre 39
5030 Gembloux
À 300m de la gare de Gembloux,
entre le garage Audi et le Colruyt.

Ouvert : Ma 14h-18h • Me 10h-12h et 14h-18h
Je 14h-18h • Ve 14h-18h • Sa 10h-12h et 14h-16h

Entretien toutes marques.



Espace Livres

Durant la période de confinement, nous avons mis en place un système de réservation les samedis, avec rendez-vous, aux heures de nos permanences (**les samedis de 15h à 17h**).

Il suffit de chercher ce que vous désirez sur le catalogue en ligne : espacelivres.be/catalogue

Tout nouveau membre aura sa carte de membre **gratuitement** valable jusqu'à fin 2021.

Tous nos membres actuels pourront prolonger la leur pour toute l'année 2021 dès maintenant.

Bienvenue à tous !

Brigitte Ronsmans - Pour l'Espace Livres

Les Sens du Temps (3x20) Sombreffe

Activités proposées pour ce début d'année 2021 (pour autant que les mesures Covid le permettent) :

- **Dîner de Printemps : le samedi 13 mars 2021**, Salle de l'Amitié à Tongrinne

Prix 45 € membres – 50 € non membres



- **Spectacle «Age tendre et tête de bois» : le samedi 3 avril 2021** au WEX de Marche-en-Famenne.

- **Barbecue à Ligny : le mercredi 23 juin 2021.**

Renseignements et réservations :

0476/86 92 29 ou ritalejeune47@gmail.com

Rappel : les activités annoncées sont susceptibles d'être annulées en raison des protocoles et normes sanitaires en vigueur au moment de celles-ci !

A découvrir :

l'Espace Livres



La bibliothèque publique de Sombreffe
Une initiative citoyenne soutenue par la Commune

à la Maison Multiservices, rue Haute, n° 5 à Ligny
Salle Château-Chinon

Ouvert tous les samedis
de 15h à 17h

près de 3000 livres de qualité
arrivage régulier de romans tout récents
plus de 500 livres pour les enfants.

Inscription : 3€ par famille
Emprunt : 20 cents/livre

www.espacelivres.be



Vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain Bulletin distribué la semaine du 10 mai 2021 ?

Dans ce cas, merci d'envoyer votre proposition d'article **au plus tard le mardi 6 avril** par mail à info@sombreffe.be, en mentionnant en objet « Bulletin communal – La vie des associations ».



Agenda des activités

Plus d'infos sur les activités et les services reprises ci-après dans le présent Bulletin.

- 13/03 : **Dîner de Printemps** du comité Les Sens du Temps (3x20), salle de l'Amitié à Tongrinne
- 17/03 : Présence du **BdBus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (13h-15h)
- 20/03 : Présence du **Bibliobus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (9h-12h)
- 20/03 : **Permanence** du service Population-Etat civil sur rendez-vous pris au préalable au 071/878.424
- 03/04 : **Spectacle «Age tendre et tête de bois»** au WEX de Marche-en-Famenne
- 06/04 : date-limite d'envoi des articles pour parution dans le bulletin communal n°160 (distribué entre le 10 et le 12 mai)
- 10 et 17/04 : **Permanence** du service Population-Etat civil sur rendez-vous pris au préalable au 071/878.424
- 17/04 : Présence du **Bibliobus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (9h-12h)
- 21/04 : Présence du **BdBus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (13h-15h)
- 8 et 22/05 : **Permanence** du service Population-Etat civil sur rendez-vous pris au préalable au 071/878.424.
- 19/05 : Présence du **BdBus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (13h-15h)
- 22/05 : Présence du **Bibliobus**, Place Baudouin 1er à Sombreffe (9h-12h)
- 23/06 : **Barbecue** à Ligny organisé par le comité Les Sens du Temps (3x20) Sombreffe



Attention : en raison de la pandémie de Covid-19, merci de vérifier sur le site www.sombreffe.be (rubriques "Actualités" et "Evénements") que les activités annoncées dans ce bulletin auront bien lieu !





**-10%
code
GESO10**




Votre e-shop vrac, bio et durable à Gembloux

DEFINITIVEMENT CHOCOLAT

CHOCOLATERIE ARTISANALE

Chocolats – Pralines – Sujets – Petits oeufs
Tablettes – Produits dans nos ateliers quotidiennement





rue des Ecoles 8 – SAINT-GÉRY (Chastre) – Tél. 0477 351 002

Achat en ligne via www.definitivement-chocolat.be – info@definitivement-chocolat.be

ME > JE : 13h30–19h • VE > SA : 10–12h30 & 13h30–19h • DI : 10–13h

F Fabrication quotidienne
Carte de fidélité 1€ = 1 point
Pour tous les budgets



**LE CABANON
DU PÊCHEUR**

Traiteur poissonnier

98, chaussée de Nivelles - 5140 Sombreffe
071/12.26.66



**FUNÉRAILLES
PHILIPPART**
SOMBREFFE

FUNÉRARUM
ASSURANCE DÉCÈS
ARTICLES FUNÉRAIRES

071/876.999 | 0475/867.682
LESFUNERAILLESPHILIPPART.BE

CHAUSSÉE DE BRUXELLES, 5
5140 SOMBREFFE



Votre artisan torréfacteur à Tongrinne

- ✓ Torréfaction artisanale
- ✓ Thé / infusion vrac
- ✓ Familiale / Proximité
- ✓ Jura / Moccamaster / ECM

- ✓ Un magasin chaleureux
- ✓ Éthique / durable
- ✓ Machines à café
- ✓ Accessoires



Ouvert du Lundi au Samedi de 9h à 18h.
www.tiptopcoffee.be



Rue François Dupire 5, 5140 Sombrefe
071/88.73.63



Brocante & décoration

Meubles sélectionnés, restaurés
et mis en scène dans un cadre
insolite.

Showroom ouvert tous les
dimanches de 14h à 18h

Rue de Pont, 6 - 5140 Sombrefe

WWW.OMACHIDO.BE



Tendance
Eco-Couleurs
0470 61 79 73
Alain Van Laethem

Mise en peinture d'habitations privées, toutes superficies

Mise en peinture de locaux à usage commercial

Mise en peinture de grands bâtiments privé ou publics

Pose de papier peint avec ou sans peinture

Conseil couleurs

www.tendance-eco-couleurs.be



SRL

A.B.M. CONSTRUCT FERRONNERIE

• CONSTRUCTION & MONTAGE MÉTALLIQUE - FERRONNERIE ACIER ET INOX

• ESCALIERS - PORTAILS - GRADE CORPS...

MASSIMO ROSSETTI
0493/33.43.74



A.B.M. CONSTRUCT FERRONNERIE srl

www.abmconstruct.be